



LE BILAN DU MATCH

ASSURANCES DE PERSONNES
ET RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

-

RAPPORT FINANCIER
GROUPE - 2025



SANTÉ-PRÉVOYANCE • ÉPARGNE ET SERVICES FINANCIERS • RETRAITE • SERVICES

01 | ASSURANCE DE PERSONNES

4

1. BILAN - ACTIF	5
2. BILAN - PASSIF	6
3. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS	7
3.1 Clause de suivi AÉSIO	7
3.2 Garanties d'actifs et de passif	8
4. COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ	9
5. ANNEXE	10
5.1 Référentiel comptable et réglementaire	10
5.2 Faits caractéristiques de l'exercice	10
5.3 Événement post-clôture	13
5.4 Informations relatives au périmètre de combinaison	13
5.5 Définition du périmètre	13
5.6 Méthode de combinaison	14
5.7 Date de clôture des exercices des entités combinées	14
5.8 Périmètre de combinaison	15
5.9 Règles et méthodes comptables	16
5.10 Méthodes et règles d'évaluation	17
5.11 Fiscalité	22
6. ANNEXE AU BILAN	23
6.1 Écart d'acquisition	23
6.2 Actifs incorporels	23
6.3 Placements des entreprises d'assurance	24
6.4 Placements des entreprises bancaires	24
6.5 Placements représentant les engagements en unités de compte	25
6.6 Placements des autres entreprises	25
6.7 Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	26
6.8 Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	26
6.9 Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	27
6.10 Créances sur les entreprises du secteur bancaire	27
6.11 Autres créances	28
6.12 Autres actifs	28
6.13 Comptes de régularisation actif	29
6.14 Capitaux propres - Part groupe	29
6.15 Contribution des entreprises aux capitaux propres part du Groupe	30
6.16 Passifs subordonnés	31
6.17 Provisions techniques	31
6.18 Ventilation de la provision pour participation des bénéficiaires	32
6.19 Provisions pour risques et charges	32
6.20 Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	32
6.21 Dettes sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	33
6.22 Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	33
6.23 Autres dettes	34

7. ANNEXE COMPTE DE RÉSULTAT	35
7.1 Produits financiers nets de charges	35
7.2 Résultat exceptionnel	35
7.3 Autres informations	36
7.4 Compte de résultat technique de l'activité Non-Vie	36
7.5 Compte de résultat technique de l'activité Vie	37
7.6 Compte de résultat du secteur bancaire	38
7.7 Compte de résultat des autres activités	38
7.8 Autres informations	39
8. ANNEXE AUTRES INFORMATIONS	40
8.1 Réserve de capitalisation	40
8.2 Honoraires des commissaires aux comptes	41
8.3 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'institution combinante a raison de leurs fonctions dans les entreprises combinées ou contrôlées	41

02 | RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

42

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET FAITS CARACTÉRISTIQUES	43
1.1 Calendrier d'établissement des comptes	43
1.2 Évolution du contexte économique et des cotisations	43
1.3 Contexte économique et évolution de la valeur de service du point de retraite	44
1.4 Poursuite de la sécurisation de l'arrêté des comptes Cotisations en 2025	44
1.5 Assainissement et apurement des soldes adhérents	45
1.6 Traitement des créances irrécouvrables – Admissions en non-valeur	45
1.7 Allocations suspendues	45
1.8 Dotation de gestion administrative	45
1.9 Écrêtement de la réserve de gestion administrative	46
1.10 Engagement financier reçu de la Fédération Agirc-Arrco	46
1.11 Dotation d'action sociale	46
1.12 Ecrêtement des réserves d'action sociale	46
2. ANALYSE DES COMPTES DE RÉSULTATS	47
2.1 Résultat du fonds Technique	49
2.2 Résultat du fonds de gestion administrative	53
2.3 Résultat de l'action sociale	53
3. ANALYSE DU BILAN	54
3.1 Bilan actif	54
3.2 Bilan passif	55
3.3 Postes du bilan du fonds technique	56
3.4 Postes du bilan du fonds de gestion	56
3.5 Postes du bilan du fonds d'action sociale	56

ASSURANCE DE PERSONNES



1. BILAN - ACTIF
2. BILAN - PASSIF
3. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS
4. COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ
5. ANNEXE



1. BILAN – ACTIF

en K€

	31/12/2025	31/12/2024
Actifs incorporels	197 836	229 892
Dont Écarts d'acquisition positifs	107 846	120 064
Placements des entreprises d'assurance	8 702 874	8 627 789
Terrains et constructions	967 214	836 387
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	2 405	2 967
Autres placements	7 733 255	7 788 436
Placements représentant les engagements en unités de compte	17 705 442	16 235 685
Placements des entreprises du secteur bancaire	4	4
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2	2
Autres placements	2	2
Placements des autres entreprises	67 024	42 754
Titres mis en équivalence		
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	574 976	566 254
Créances nées des opérations d'assurances ou de réassurance	511 271	519 194
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	4 181	3 249
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	503 353	486 530
Autres créances	249 558	187 608
Autres actifs	20 167	39 893
Immobilisations corporelles	19 011	38 394
Autres	1 156	1 498
Comptes de régularisation - actif	356 343	311 162
Frais d'acquisition reportés	255 431	221 417
Autres	100 912	89 745
Différence de conversion	1 075	1 490
Total actif	28 894 105	27 251 579



2. BILAN – PASSIF

en K€

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres du groupe	1 347 040	1 271 640
Capital social et fonds équivalents	20 666	20 701
Primes	99 048	99 198
Réserves et résultat consolidés	1 227 326	1 151 741
Autres		
Intérêts minoritaires	25 147	32 299
Passifs subordonnés	507 188	596 254
Provisions techniques brutes	7 988 346	7 787 810
Provisions techniques vie	6 347 197	6 218 576
Provisions techniques non-vie	1 641 149	1 569 234
Provisions techniques en UC	17 719 764	16 236 947
Provisions pour risques et charges	23 937	20 502
Dettes nées des opérations d'assurances ou de réassurance	471 131	542 761
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	248 544	232 667
Dettes représentées par des titres		
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	33 707	35 619
Autres dettes	503 017	467 822
Compte de régularisation-passif	26 283	27 259
Dont écarts d'acquisition négatifs	15	
Différence de conversion		
Total passif	28 894 105	27 251 579



3. ENGAGEMENTS *REÇUS ET DONNÉS*

en K€

	31/12/2025	31/12/2024
Engagements reçus	251 777	154 922
Engagements donnés	61 959	395 841
Avals, cautions et garanties de crédit	5 597	11 472
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	6 989	136 898
Autres engagements donnés	49 373	247 472
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	323 776	273 848
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers		

3.1 Clause de suivi AÉSIO

Dans le cadre de la convention de transfert des engagements signée entre AÉSIO Mutuelle, APICIL Mutuelle et TERRITORIA Mutuelle en 2024, AÉSIO a garanti à APICIL Mutuelle la suffisance des provisions équivalentes initialement versées à travers une clause de suivi d'une durée de 7 ans.

La convention prévoit dans son article 10 que cette garantie accordée reste applicable si les engagements transférés d'AÉSIO à APICIL Mutuelle sont, durant la durée de la convention, cédés ou transférés à une des

entités juridiques membre de la SGAPS APICIL ou plus généralement du même Groupe qu'APICIL Mutuelle, dans le cadre d'une cession, d'un transfert, autorisé et/ou d'un agrément et plus généralement d'une opération autorisée par l'ACPR.

C'est ce qu'il s'est produit en 2025 avec l'obtention par TERRITORIA Prévoyance de ses agréments auprès de l'ACPR et du transfert de portefeuille alors opéré.

TERRITORIA Prévoyance bénéficie désormais de cette garantie.

3.2 Garanties d'actifs et de passif

Au bénéfice d'APICIL Prévoyance

Dans le cadre de l'acquisition du Groupe JLO

- Garantie principale : les Garants s'engagent à indemniser à concurrence de 61 %, et garantir le bénéficiaire de tout Dommage supporté par la Société. Le plafond d'indemnisation global pour tous les dommages cumulés est de 1 700 000 €. Une franchise globale de 60 000 € est appliquée avant tout versement.
- Garantie spécifique : garantit intégralement des dommages liés aux créances clients spécifiées au contrat. Le plafond d'indemnisation pour cette garantie est fixé à 29 452,46 €.
- Durée des garanties : fiscale et sociale, jusqu'à la fin de la période de reprise par les administrations, augmentée de 90 jours ; autres domaines : 3 ans soit jusqu'au 06/06/2027.
- Une garantie bancaire de 850 000 € a été souscrite, avec des montants dégressifs : 850 000 € jusqu'au 06/06/2025 ; 570 000 € entre le 07/06/2025 et le 06/06/2026 ; 285 000 € entre le 07/06/2026 et le 06/06/2027.

Dans le cadre de l'acquisition de la société Tranoi fusionnée dans APICIL Prévoyance par suite

- Chaque Vendeur s'engage individuellement, non solidairement, et uniquement pour sa part des Actions TRANOI cédées.
- Ils indemnisent l'Acheteur en réduisant leur quote-part du prix perçu, pour tout préjudice direct résultant d'inexactitudes dans les déclarations. Les préjudices indirects (perte de chance, manque à gagner) sont expressément exclus.
- Franchise et plafonnement : aucune indemnisation n'est due tant que le montant cumulé des réclamations ne dépasse pas 10 000 € hors taxes. Le montant total de l'indemnisation pour chaque Vendeur est plafonné à sa part du prix des actions cédées.

Accordée par APICIL Prévoyance

À la suite de la cession de sa filiale ALIQUIS Conseil en 2025

- Garantie principale : APICIL Prévoyance s'engage à indemniser à concurrence de 72,25 % et garantir le cédant de tout Dommage supporté par la Société. Le préjudice n'est indemnisable que s'il dépasse 20 000 €. Une franchise globale de 200 000 € est appliquée avant tout versement. Le plafond d'indemnisation global pour tous les dommages cumulés est de 5 000 000 €.
- Garantie spécifique : APICIL Prévoyance s'engage à indemniser à hauteur de 100% l'acquéreur en cas de remise en cause de l'application du régime de faveur dans le cadre de la TUP de la société JEUNEMAITRE & DUBAS (RCS AMIENS 403 878 895) sans excéder 1 150 000 € (plafond).
- Durée des garanties :
 - Fiscale et sociale : jusqu'à l'expiration du délai de prescription,
 - Autres domaines : 2 ans à compter du 26/09/2025.



4. COMPTE DE **RÉSULTAT COMBINÉ**

en K€

	31/12/2025					31/12/2024
	Activités assurances non-vie	Activités assurances vie	Activités bancaires	Autres activités	Total 2025	Total 2024
Primes émises	1 418 991	2 609 143			4 028 134	3 910 241
Variation des primes non acquises						
Primes acquises	1 418 991	2 609 143			4 028 134	3 910 241
Produits d'exploitation bancaire			37 839		37 839	21 032
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités				177 692	177 692	191 443
Autres produits d'exploitation	6 250	78 557		18 274	103 081	78 531
Produits financiers nets de charges	26 623	1 071 020		35 333	1 132 976	1 193 323
Total des produits d'exploitation	1 451 863	3 758 720	37 839	231 298	5 479 721	5 394 571
Charges des prestations d'assurance	1 165 262	3 475 831			4 641 093	4 642 583
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	21 337	-981			20 357	11 525
Charges d'exploitation bancaire			30 085		30 085	21 847
Charges des autres activités				259 615	259 615	231 271
Charges de gestion	158 353	239 954	2 785	1 904	402 997	397 009
Total des charges d'exploitation	1 344 952	3 714 805	32 871	261 519	5 354 147	5 304 235
Résultat d'exploitation avant dot. aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition	106 911	43 916	4 968	-30 221	125 574	90 336
Transferts intersectoriels	74 390	-84	2 538	-76 844	-0	-0
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition					12 415	2 874
Autres produits nets non techniques					-13 022	-8 484
Résultat d'exploitation après dot. aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition					100 137	78 978
Résultat exceptionnel					-975	2 727
Impôts sur les résultats					30 663	37 975
Résultat net des entreprises intégrées					68 499	43 730
Résultat net lié aux entités mises en équivalence						
Résultat net de l'ensemble consolidé					68 499	43 730
Intérêts minoritaires					3 057	-14 681
Résultat net (part du groupe)					65 441	58 411
Résultat par action						
Résultat dilué par action						

5. ANNEXE

L'ensemble des éléments chiffrés présentés dans le bilan, les comptes de résultats et les annexes sont exprimés en milliers d'euros.

5.1 Référentiel comptable et réglementaire

Les Sociétés de Groupe Assurantiel de Protection Sociale sont tenues d'établir et de publier des comptes combinés en application des dispositions des articles L.931-34 du code de la sécurité sociale et L.345-2 du code des assurances.

Les comptes combinés Groupe APICIL ont été élaborés conformément au règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020, règlement homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020, relatif aux comptes consolidés.

Ce règlement vient abroger les règlements CRC n° 2000-05 du 07 décembre 2000, n° 2002-08 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de consolidation et de combinaison des mutuelles, unions et fédérations régies par le code de la mutualité.

À compter du 1^{er} janvier 2025, les entités régies par le Plan Comptable Général, ont appliqué le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et modifiant le Plan Comptable Général. [Cf. 5.5.1](#)

5.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Évolution du périmètre de la SGAPS

Les évolutions suivantes du périmètre de combinaison ont eu lieu sur l'exercice :

Sur les entités assurantielles

- au niveau du DAS (Domaine d'activités stratégiques) Santé Prévoyance :
 - Territoria Prévoyance, créée en 2024, a été agréée par l'ACPR sur les branches d'assurance 1, 2 et 20. Le transfert total du portefeuille de Territoria Mutuelle vers Territoria Prévoyance a eu lieu avec effet rétroactif 01/01/2025.



- La convention de substitution entre Territoria Mutuelle et APICIL Mutuelle a été résiliée à effet rétroactif 01/01/2025.
- Territoria Mutuelle est devenue une Mutuelle de Livre III du Code de la Mutualité. Elle se concentre désormais sur des missions sociales (prévention, QVCT, action sociale...) au service des collectivités locales et de leurs agents ayant choisi Territoria Prévoyance comme assureur.

Sur le DAS Épargne et Services Financiers

- Cession d'Aliquis Conseil par APICIL Prévoyance
- Fusions à effet rétroactif 01/01/2025 :
 - Alpheys Invest a été absorbée par GRESHAM Banque.

Sur le DAS Services

- Renforcement des participations dans les sociétés :
 - Liberlo, plateforme de prise de rendez-vous pour la médecine douce, détenue au 31/12/2025 à 83,15 % par APICIL Mutuelle.
 - Bluelinea, société de téléassistance, détenue à 81,28 % par APICIL Prévoyance et APICIL Mutuelle.
- APICIL Prévoyance a absorbé Moodelight à effet 01/01/2025.
- Les sociétés Sesame et Gresham Immobilier ont été dissoutes et liquidées dans l'exercice.

Le périmètre de combinaison est détaillé dans [la partie 5.4.4. de cette annexe.](#)

Autres faits marquants pour

le Groupe

APICIL Prévoyance, APICIL Mutuelle, A2VIP et TERRITORIA Prévoyance ont confié la gestion de leurs contrats au délégataire GENTTO, filiale à 60 % d'APICIL Prévoyance et 40 % d'APICIL Mutuelle.

APICIL Prévoyance avait émis le 17/11/2015 un emprunt obligataire subordonné pour un nominal de 150M€, échéance 10 ans, à un taux d'intérêt de 5,25 % par an auprès d'investisseurs institutionnels. L'emprunt, remboursé partiellement en 2024, a été entièrement soldé sur cet exercice.

Les assureurs Épargne du Groupe, et notamment APICIL Épargne, continuent d'être exposés à des rachats ou arbitrages des assurés sur des contrats UC investis sur des supports immobiliers. Elles en assurent alors la liquidité et les portent dans leurs bilans compte tenu des exécutions des carnets d'ordres et passage à capital fixe de certaines SCPI.

Le Groupe d'intégration fiscale avec à sa tête SGAPS APICIL est redevable de la contribution fiscale exceptionnelle, son chiffre d'affaires d'ensemble 2024 étant supérieur à 3 Mds€.

Situation économique

Le contexte géopolitique mondial de 2025 a été marqué par des tensions persistantes entre grandes puissances, des enjeux liés à la sécurité énergétique et industrielle et des conflits régionaux. Ces éléments ont contribué à renforcer les incertitudes et ont pesé sur l'environnement économique, financier et le commercial international.

En reflet aux incertitudes macro-économiques, géopolitiques et monétaires, la volatilité des marchés financiers s'est accrue.

Dans ce contexte, les principales banques centrales ont maintenu une approche prudente sur leurs taux directeurs (équilibre entre la maîtrise de l'inflation et le soutien à l'activité), avec toutefois une orientation davantage accommodante de la BCE que celle observée aux États-Unis par la FED.

Certains pays de l'Union Européenne dont la France font face à des enjeux de soutenabilité de leurs dettes publiques avec pour effet l'élargissement des spreads souverains français notamment.

À ce titre, le budget de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 de la France a été voté fin 2025. Tout comme l'année dernière, la France a adopté son budget début janvier 2026.

Il s'agit d'un contexte qui génère de l'incertitude notamment pour les acteurs du marché de la complémentaire Santé avec l'introduction dans la LFSS du gel des hausses des cotisations Santé par rapport à 2025 et d'une nouvelle taxe de 2,05 % sur ces mêmes cotisations.

Marchés financiers

Événement la fois économique et politique, l'arrivée au pouvoir effective de Donald Trump en janvier aura eu une empreinte sur l'évolution des marchés financiers tout au long de 2025. Les orientations adoptées par les États-Unis ont entraîné des mouvements significatifs sur les principales places financières mondiales. Le « Liberation Day » du 2 avril a notamment constitué un point d'inflexion, remettant en question certains équilibres du commerce international construits au fil des négociations multilatérales menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les marchés actions ont néanmoins progressivement intégré ce nouvel environnement. Après une phase d'ajustement, ils ont retrouvé une trajectoire haussière, tant aux États-Unis qu'en Europe.

Sur le marché obligataire, les positions américaines à l'égard de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) ainsi que la poursuite de la guerre en Ukraine ont conduit plusieurs pays européens à revoir leurs priorités budgétaires, en particulier en Allemagne. Ces évolutions se sont traduites par une orientation haussière des taux d'intérêt à long terme au cours de l'année.

Dernier élément important, le rebond de l'immobilier semble toujours plus lointain (hormis sur certains segments), maintenant dans l'illiquidité de nombreuses SCI et SCPI commercialisées en UC. La conséquence est une hausse du stock de ces UC que les assureurs présents sur le marché épargne/retraite doivent conserver à leur bilan alors que les clients les ont rachetées.

Orientations stratégiques du Groupe

Le plan stratégique « Impulsions 2028 » couvre la période 2025-2028. Il vise à relever les défis actuels et futurs de son marché tout en consolidant son positionnement d'acteur engagé au service de ses clients et de la société. « Impulsions 2028 » ambitionne de développer les synergies au sein du Groupe en développant des projets transversaux entre ses réseaux afin de maximiser la création de valeur. Il s'articule autour de trois enjeux clés : la satisfaction client, l'engagement social et environnemental, et l'intégration des évolutions technologiques.

Pour le métier de la Prévoyance-Santé, l'ambition stratégique du Groupe APICIL avec Impulsions 2028 est de réaliser une croissance raisonnée et rentable en prévoyance et en santé. Pour cela, le Groupe s'appuiera sur ses lignes d'activité historiques, sur son développement réussi dans les régimes de branches professionnelles et tirera parti de l'extension du marché de la Fonction Publique Territoriale, suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 de la réforme pour la protection sociale complémentaire (PSC) des fonctionnaires territoriaux. En parallèle, le Groupe vise à renforcer l'accompagnement de ses clients. Cela passera par une approche globale de multi-équipement permettant de répondre de manière plus complète à leurs besoins.

En 2025, première année du plan stratégique, le Groupe a intégré les activités de Territoria (Cf ci-dessus Évolution du périmètre de combinaison). L'année 2025 a été une année de développement commercial sur les activités historiques de santé et prévoyance du Groupe. Également, le Groupe a avancé dans son ambition de renforcer l'accompagnement de ses clients en introduisant plus de proactivité à leur égard.

Pour le métier de l'Épargne et des Services Financiers, l'ambition du plan stratégique Impulsions 2028 du Groupe est de poursuivre son développement sur l'épargne et les services financiers avec, en projet phare, l'ambition de créer une plateforme de distribution de référence. En 2025, la plateforme Intencial Patrimoine a été créée : elle rassemble, en un unique point de contact, l'offre d'assurance vie et l'offre bancaire à destination de notre clientèle de Conseillers de Gestion de Patrimoine Indépendants. La digitalisation des processus se poursuit avec intégration de l'IA. En matière de RSE, le Groupe maintient sa trajectoire sur l'assurance vie avec une part d'unités de compte labellisés ISR ou classés articles 8 ou 9 qui continue à croître (hors produits structurés, ceux-ci n'étant pas classés).

Pour le métier des Services, l'objectif du plan stratégique Impulsions 2028 est que le Groupe APICIL devienne un acteur de référence en matière de services auprès des employeurs, en développant des offres conjointes, à la fois intra et inter-métiers, qui répondent de manière globale à leurs besoins via une approche multi-équipement. Le métier Services vise aussi à renforcer son impact sociétal porté par ses engagements à Conseiller, Accompagner, Répondre et Écouter (CARE).

Au cours de l'année 2025, la dynamique de croissance sur le métier des services a été entravée par la situation économique globale. Le Groupe a continué à investir dans ses entités du métier Services, il a optimisé son offre et en renforcé la visibilité tant en interne qu'en externe des différents services proposés.

Engagement sociétal

En déclinaison de sa raison d'être, le Groupe s'affirme comme un promoteur de l'inclusion de la diversité, notamment dans le monde professionnel au travers de nombreuses actions et prises de parole dans le domaine.

Au travers de leur dispositif d'action sociale les différentes entités du Groupe ont consacré près de 8 millions d'euros pour soutenir des actions et des associations bénéficiant à une meilleure inclusion dans tous les domaines de la vie de personnes en situation de handicap, en situation de maladie ou précaires.

Le Groupe s'est engagé, à compter de 2025, comme partenaire majeur de la Fédération Française de Rugby. En s'associant au rugby et à d'autres initiatives sportives, le Groupe APICIL affirme sa conviction que l'inclusion n'est pas seulement un engagement moral, mais une source d'innovation et de cohésion sociale.

Au regard de la Durabilité (Corporate Sustainability Reporting Directive – CSRD), le Groupe, qui publiait jusqu'à présent une Déclaration de performance extra-financière de façon volontaire, poursuit sa démarche en publiant, pour l'exercice 2025, un rapport de durabilité également volontaire malgré le report de l'entrée en vigueur de cette directive de deux ans pour un certain nombre d'entreprises, dont le Groupe APICIL donnant ainsi de la visibilité à son engagement en matière de RSE.

5.3 Événements post-clôture

Le conflit au Moyen-Orient qui sévit depuis fin février 2026 ouvre une période d'instabilité et d'incertitude dont les conséquences sont difficiles à évaluer. À la date d'établissement des comptes annuels, aucun élément susceptible d'affecter significativement l'activité des entités composant le périmètre de combinaison n'est survenu.

5.4 Informations relatives au périmètre de combinaison

En application du règlement ANC n°2020-01 du 9 octobre 2020, règlement homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020, relatif aux comptes consolidés, le périmètre de combinaison du Groupe APICIL est constitué par l'ensemble des entreprises qui sont, soit combinées entre elles, soit consolidées par l'une ou plusieurs des entreprises combinées.

5.5 Définition du périmètre

Entreprises combinées

Aux termes de l'article L 345-2 du code des assurances : « Lorsque au moins deux entités parmi les entreprises mentionnées à l'article L. 310-1 ou à l'article L. 310-1-1, les sociétés de groupe d'assurance définies à l'article L. 322-1-2, les compagnies financières holding mixtes définies à l'article L. 517-4 du code monétaire et financier, les mutuelles et les unions régies par les dispositions du livre II du code de la mutualité ainsi que les unions mutualistes de groupe définies à l'article L. 111-4-2 du même code, les institutions de prévoyance, les unions d'institutions de prévoyance et les sociétés de groupe assurantiel de protection sociale régies par le titre 3 du livre 9 du code de la sécurité sociale ou par l'article L. 727-2 du code rural constituent un ensemble dont la cohérence ne résulte pas de liens en capital, l'une d'elles établit et publie des comptes combinés.

Pour ces entités, l'obligation d'établir des comptes combinés se substitue à l'obligation d'établir des comptes consolidés ou combinés en cas d'existence d'un groupe consolidé ou combiné au sein du périmètre de combinaison ».

Les institutions de prévoyance APICIL Prévoyance et A2VIP, et la mutuelle APICIL Mutuelle sont membres de la SGAPS APICIL.

Elles sont signataires à ce titre de la convention d'affiliation qui dispose notamment que la SGAPS APICIL a pour objectif :

- De nouer et de gérer des liens de solidarité financière importants et durables,
- D'établir et de conduire la politique commerciale des organismes affiliés,
- De définir les axes de la politique de communication au sein du Groupe,
- D'établir la politique de tarification, la politique de prise et de partage de risques des organismes affiliés ainsi que les politiques en matière de cession et d'acceptation en réassurance,
- De définir les principes et les orientations en matière de gestion financière,
- De veiller à ce que chaque organisme affilié soit en mesure d'assurer ses obligations réglementaires.

Par ailleurs, plusieurs entités ont entre-elles soit des dirigeants communs, soit des membres de conseil d'administration communs.

Les institutions de prévoyance APICIL Prévoyance et A2VIP, la mutuelle APICIL Mutuelle et TERRITORIA Mutuelle (Mutuelle de Livre III du Code de la Mutualité) sont membres de l'association de gestion APICIL Transverse. Ils partagent ainsi, en tout ou partie, des moyens généraux du Groupe APICIL tant en termes de ressources humaines qu'en termes de moyens techniques.

En complément, les entités ont établi entre elles un comportement commercial, technique et financier commun. Suivant les organismes du périmètre de combinaison, ces aspects sont renforcés par l'existence d'agences communes, et / ou la distribution de produits en partenariat, et / ou l'adhésion à la SAS ACTIL (tiers payant), et /ou la délégation de la gestion des contrats à la société GENTTO et / ou une approche coordonnée sur Solvabilité 2.

Entreprises consolidées

Les entités consolidées sont celles dans lesquelles le groupe SGAPS APICIL exerce soit :

- Un contrôle exclusif, présumé en cas de détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote,
- Un contrôle conjoint, présumé lorsqu'il existe un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord et/ou un accord contractuel prévoyant l'exercice conjoint du contrôle sur l'activité économique de l'entité exploitée en commun et établissant que les décisions essentielles requièrent le consentement de tous les associés ou actionnaires,
- Ou une influence notable sur la gestion et la politique financière, présumée en cas de détention directe ou indirecte, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote d'une entité.

Entreprises exclues du périmètre de combinaison

Les institutions de retraite complémentaire du Groupe APICIL sont exclues du périmètre. Elles font l'objet de comptes consolidés établis par la Fédération AGIRC-ARRCO.

Les associations APICIL Transverse et APICIL Santé Prévoyance (associations loi 1901 qui gèrent les moyens généraux des entités historiques sans moyens propres du Groupe APICIL) sont exclues du périmètre de combinaison car leurs résultats sont enregistrés pour leur quote-part dans les comptes individuels des entreprises combinées.

D'autre part, ils ne disposent pas d'actifs ou de passifs significatifs dont la non consolidation serait de nature à altérer l'image fidèle fournie par les comptes consolidés. Ce cas d'exclusion est prévu par l'article 212-2 du règlement ANC 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes consolidés.

Les SCI de placement détenues par les entités combinées et consolidées sont exclues du périmètre de combinaison pour les raisons suivantes :

- elles sont détenues pour la représentation des engagements techniques d'assurances du Groupe,
- leurs résultats sont constatés dans l'exercice dans les résultats des entreprises combinées.

Là encore, il s'agit d'un cas d'exclusion prévu par l'article 212-2 du règlement 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les entités du groupe détiennent dans leurs portefeuilles des organismes de placements collectifs en valeurs

mobilières dédiés en représentation de leurs engagements d'assurance. Il ne s'agit pas de participations stratégiques. Leur exclusion du périmètre de combinaison n'altère pas l'image fidèle des comptes combinés.

Enfin, en vertu du principe de matérialité, une entité contrôlée ou sous influence notable peut être exclue du périmètre de combinaison si cette exclusion n'altère pas l'image fidèle des comptes combinés.

Certaines participations répondant à ces critères ne sont pas consolidées. Les titres de ces sociétés sont inscrits dans les titres de participation. La consolidation de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers combinés.

5.6 Méthode de combinaison

La combinaison est une agrégation des comptes, après retraitements d'homogénéisation et élimination des comptes réciproques des entreprises constituant le Groupe combiné.

Pour les entreprises combinées, l'agrégation consiste en une addition du patrimoine et du résultat des entités. Le fonds d'établissement correspond alors au cumul des fonds et capital social de ces entités.

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- L'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif. Le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'assemblée. Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes combinés l'intégralité du patrimoine et des comptes de résultats de l'entité intégrée en faisant apparaître la part dans les capitaux propres et dans le résultat des intérêts du Groupe et des intérêts des associés minoritaires.
- L'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint. La différence essentielle avec l'intégration globale consiste en ce que l'intégration dans les comptes de l'entité consolidante des éléments constituant le patrimoine et le résultat de l'entité sous contrôle conjoint ne s'effectue qu'au prorata de la fraction représentative de la participation de l'entité détentrice des titres sans constatation d'intérêts minoritaires directs.
- La mise en équivalence lorsque le pourcentage de participation est supérieur à 20 % mais n'est pas majoritaire (influence notable). Les titres détenus sont alors substitués par la quote-part de capitaux propres, y compris le résultat, détenue par le Groupe.

5.7 Date de clôture des exercices des entités combinées

Toutes les entreprises incluses dans le périmètre clôturent leurs comptes au 31 décembre.

5.8 Périmètre de combinaison

Entité combinante :
SGAPS APICIL
51 Bd Marius Vivier Merle 69003 LYON
SIREN : 789 861 143

Code	Société	Siège	Méthode d'intégration
10GPP	SGAPS APICIL	51 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon	Intégration globale
10AAS	APICIL ÉPARGNE	51 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon	Intégration globale
10AGR	APICIL ÉPARGNE RETRAITE	51 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon	Intégration globale
10EQT	SAS EQUITIM	52 avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale
10MMI	APICIL MUTUELLE	51 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon	Intégration globale
10MTM	TERRITORIA MUTUELLE	54 rue de Gabiel, 79180 Chauray	Intégration globale
100LC	THE ONELIFE COMPANY S.A.	38 Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen Luxembourg	Intégration globale
100LH	THE ONELIFE HOLDING	38 Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen Luxembourg	Intégration globale
10PAP	APICIL PRÉVOYANCE	51 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon	Intégration globale
10PAV	A2VIP	20 rue de la Baume, 75008 Paris	Intégration globale
10PTP	TERRITORIA PRÉVOYANCE	51 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon	Intégration globale
10XNA	NALO	10 rue de Penthièvre, 75008 Paris	Intégration globale
10XPA	APICIL PRECI	51 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon	Intégration globale
15FGA	APICIL ASSET MANAGEMENT	20 rue de la Baume, 75008 Paris	Intégration globale
15FGB	GRESHAM BANQUE	20 rue de la Baume, 75008 Paris	Intégration globale
30ACT	ACTIL	51 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon	Intégration globale
30PSD	PSD COURTAGE	51 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon	Intégration globale
30VER	VERALTI	51 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon	Intégration globale
35APA	INTENCIAL PATRIMOINE	203 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris	Intégration globale
35SUP	SUPPORTFI	18 place de la Madeleine, 75008 Paris	Intégration globale
40GBA	SAS BAUME IMMOBILIER	20 rue de la Baume, 75008 Paris	Intégration globale
40GPA	SCI APICIL PART-DIEU	51 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon	Intégration globale
60BLL	BLUELINEA	2 parvis colonel Arnaud Beltrame, 78000 Versailles	Intégration globale
60BLS	BLUELINEA SERVICES	2-12, 2 parvis colonel Arnaud Beltrame, 78000 Versailles	Intégration globale
60GTO	GENTTO	51 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon	Intégration globale
60JLO	GROUPE JLO	598 boulevard Albert Camus, 69400 Villefranche-sur-Saône	Intégration globale
60LBO	LIBERLO	3 rue de l'Arbre sec, 69001 Lyon	Intégration globale

Le Groupe SGAPS APICIL est un groupe d'assurance disposant également d'entités exerçant dans :

- le secteur des services (prestataires en services d'investissements, courtage en assurance, gestionnaire d'actifs, plateforme, gestion des réseaux de santé et du tiers payant, service assistance à la personne, QVCT – Qualité de Vie et Conditions de Travail...) avec notamment les entités Equitim, Apicil Asset Management, Intencial Patrimoine, Gentto, Veralti, Actil, Bluelinea&Bluelinea Services, Groupe JLO et Liberlo....
Ces activités sont identifiées dans le compte de résultat dans la colonne « Autres activités ».
- et le secteur bancaire avec l'entité Gresham Banque.
Cette activité est identifiée dans le compte de résultat dans la colonne « Activités bancaires ».

5.9 Règles et méthodes comptables

Changements dans les règles et méthodes comptables

Le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifie le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Bien que le règlement ANC n°2020-012 relatif aux comptes consolidés ne soit pas modifié par le règlement ANC n°2022-06 :

- l'article 271-2 du règlement ANC n°2020-01 précise que : « *Les méthodes comptables du groupe correspondent aux méthodes comptables définies par les règlements de l'ANC relatifs aux comptes individuels, sous réserve :*
 - du choix effectué, par le groupe, de méthodes comptables alternatives lorsqu'un choix de méthode comptable est prévu par les règlements de l'Autorité des normes comptables relatifs aux comptes individuels,*
 - des méthodes comptables obligatoires en vertu du présent règlement nonobstant le fait qu'elles puissent être optionnelles pour les comptes individuels,*
 - des méthodes comptables optionnelles prévues par le présent règlement ».*
- l'article 271-4 du règlement ANC n°2020-01 précise également que : « *Lorsqu'une entité appartenant à un secteur différent du secteur d'activité principal du groupe applique des règles comptables qui sont particulières à ce secteur, parce que prenant en considération des règles juridiques ou des natures de droits générés par des contrats propres à cette activité, ces règles comptables sont maintenues dans les comptes consolidés. »*

Dans le cas des comptes combinés SGAPS APICIL, le secteur d'activité principale est l'assurance.

Ainsi, les entités présentées en Autres Activités du compte de résultat combiné appliquent le règlement ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025 dont les principaux impacts sont la modification du plan de comptes, la définition du résultat exceptionnel constitué de produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, écritures comptables d'origine purement fiscale, changements de méthodes inscrits en résultat et correction d'erreur et la suppression de la technique du transfert de charges.

À noter que le règlement ANC n°2023-033 a modifié divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 et notamment le règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Le règlement ANC n°2015-11 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance n'a pas été modifié par le règlement ANC n°2022-06.

Un nouveau règlement ANC n°2024-05 a été publié en décembre 2024 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce règlement ajoute de nouvelles dispositions dans le règlement ANC n°2020-01 pour l'établissement des comptes consolidés. Deux points sont précisés : la restructuration entre entités sous contrôle commun et la présentation des écarts d'acquisition dans les états financiers consolidés.



5.10 Méthodes et règles d'évaluation

Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les actifs et passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur valeur d'entrée. Cette valeur d'entrée correspond à la valeur d'utilité à la date d'acquisition. Le principe de la valeur d'utilité n'interdit pas que les valeurs comptables puissent être représentatives de celle-ci.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé et amorti sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti et fait l'objet de test de dépréciation.

Conformément au règlement ANC 2024-05, les écarts d'acquisition négatifs sont désormais comptabilisés en comptes de régularisation passif et non plus dans les provisions pour risques et charges. Il est rapporté au résultat, selon un plan de reprises de provision, sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition nets à la clôture s'élèvent à 107,6 M€. Le détail par entité est présenté en note 8,1 Écarts d'acquisition dans la partie 6. Annexes Bilan.

Écarts d'évaluation

Lors de l'acquisition des titres GRESHAM HOLDING, un passif avait été reconnu pour 9,4 M€ représentant l'écart entre les provisions mathématiques constituées dans les comptes sociaux de la compagnie d'assurances GRESHAM devenue APICIL ÉPARGNE RETRAITE et les mêmes engagements calculés avec les tables réglementaires en vigueur. Au 31 décembre 2025, cet écart d'évaluation s'établit à 3,5 M€.

Les placements financiers

Terrains et constructions

Les placements immobiliers sont inscrits à leur prix d'achat ou de revient net de frais. Les coûts des travaux d'amélioration sont portés en augmentation des actifs concernés.

Chaque élément de l'actif ayant une utilisation différente ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement spécifique (selon règlement CRC 2002-10).

La valeur recouvrable de ces placements est égale :

- pour les placements devant être cédés à brève échéance, à la valeur vénale déterminée par un évaluateur interne ou externe (décret n° 2021-1248 du 28 septembre 2021 supprimant l'obligation de valorisation des immeubles (et les parts ou actions des SCI non cotées) par un expert immobilier certifié par l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), au profit d'une valorisation au prix qui serait obtenu dans des conditions normales de marché) ;
- pour les placements étant conservés, à la valeur d'usage déterminée en fonction des avantages économiques futurs attendus.

Part de sociétés civiles immobilières

Les parts de sociétés civiles immobilières non cotées figurent pour leur prix d'achat, diminué le cas échéant d'une provision pour dépréciation.



Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont comptabilisés à leur coût historique : valeur d'acquisition hors frais ou valeur d'apport.

La valeur de réalisation des titres à revenus variables est déterminée selon la nature du titre concerné.

Les titres cotés sont évalués au dernier cours de l'exercice. Les titres non cotés sont évalués en tenant compte de l'actif net de l'entreprise, corrigé des plus ou moins-values latentes, et de leur valeur probable de négociation dans le cadre de conditions normales de marché. Les parts d'OPCVM sont estimées selon la dernière valeur de rachat publiée.

Les dispositions contenues dans l'avis n° 2002-F du Conseil National de la Comptabilité du 18 décembre 2002 relatives aux provisions à caractère durable ont été appliquées.

Cet avis précise qu'une présomption de dépréciation à caractère durable (pour les titres autres que les titres amortissables) existe si le placement (non immobilier) a été en moins-value latente significative durant la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes.

Le niveau de moins-values latentes significatives peut être défini pour les actions françaises en fonction de la volatilité constatée, soit 20% de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30% lorsque les marchés sont volatils.

Le Groupe APICIL a appliqué le critère de 20% à la clôture de l'exercice, en ligne avec la position de place.

Néanmoins, la comptabilisation d'une provision pour dépréciation à hauteur de la moins-value latente constatée sur ces titres n'a pas de caractère obligatoire. Chaque titre présumé à déprécier peut faire l'objet d'une analyse spécifique. La valeur d'inventaire recouvrable des titres concernés peut être notamment étudiée de manière prospective en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements sur un horizon long terme.

Pour évaluer le montant de la dépréciation à caractère durable à constater, la valeur vénale a été généralement retenue, même si les entités n'ont pas l'intention de céder les titres à brève échéance.

À noter, certains titres obligataires sont à caractère perpétuel et ne sont remboursés qu'à l'option de l'émetteur. Pour cette catégorie de titres notamment, une valeur recouvrable tenant compte de l'horizon de détention des titres peut être calculée en cas de risque de dépréciation générée par la seule référence à la valeur boursière.

La valeur recouvrable combine alors :

- la valeur de marché, actualisée à un taux égal au taux sans risque, auquel on ajoute le « spread » observé sur le marché pour l'actif concerné et estimé de façon prudente ;
- l'horizon de détention dépendant à la fois de la rotation observée sur les actifs du canton et de la durée des passifs investis.

Titres à revenus fixes

Les titres à revenus fixes sont comptabilisés pour leur prix d'achat hors coupon couru.

Les moins-values latentes éventuelles de ces actifs, relevant de l'article R.343-9 ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Cependant, quand il est considéré que le débiteur ne respectera pas, en partie ou en totalité, ses engagements, une provision est constituée à due concurrence.

Les prêts et autres créances font l'objet de provisions spécifiques en cas de risque de défaillance ou de contrepartie.

La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre est rapportée au résultat, selon une méthode actuarielle, sur la durée restant à courir jusqu'à la date du remboursement.

Au bilan, les différences sur les prix de remboursement à percevoir et l'amortissement des différences sur les prix de remboursement sont inscrites dans le poste « Placements ». Les intérêts acquis et non échus sont enregistrés au compte de résultat.

Unités de comptes

Les contrats en unités de compte figurent au bilan en valeur de marché.

La réserve de capitalisation

Cette réserve est classée dans les fonds propres combinés du Groupe. Les mouvements de l'exercice pour les dotations et les reprises sont éliminés.

Les opérations techniques d'assurance

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

Du côté de l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement du capital.

Du côté de l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes pures restant à payer, augmentée, le cas échéant, des frais de gestion à l'exclusion des frais d'acquisition, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les tables de mortalité utilisées sont reconnues comme adéquates : ce sont soit les tables réglementaires, soit des tables d'expérience certifiées par un actuaire indépendant.

Provisions pour participations aux bénéfices

Les provisions pour participations aux bénéfices se composent d'une provision pour participations aux bénéfices exigibles et éventuellement d'une provision pour participations aux bénéfices différées.

La provision pour participations aux bénéfices exigibles comprend les montants identifiables, issues d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions d'assurance Vie.

La provision pour participations aux bénéfices différées comprend la provision pour participations aux bénéfices inconditionnelles qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés et la provision pour participations aux bénéfices conditionnelles dont l'enregistrement de la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Une provision pour participations aux bénéfices différées relative aux opérations d'élimination des mouvements de la réserve de capitalisation en combinaison a été constituée. En effet, les pronostics macro-économiques anticipent des scénarii à moyen terme de hausse des taux obligataires. Or, en cas de cession en moins-values des titres affectant la réserve de capitalisation, cette reprise affectera le montant des participations aux excédents distribué aux participants.

Il a été mené une analyse de l'ensemble des portefeuilles Épargne pour déterminer la quote-part de moins-values obligataires susceptibles d'être concrétisée avec une forte probabilité. Le taux de participation aux excédents contractuellement défini pour les contrats placés sur les

cantons concernés permet alors de définir un montant de participation aux excédents à provisionner.

La quote-part est déterminée en combinant les critères suivants :

- Situation de collecte nette négative
- Taux de rendements futurs attendus (TAC)
- Instructions de politique de gestion financière déclinées en commissions financières
- Existence d'un instrument de couverture
- Nature du canton (l'élimination des mouvements de la réserve de capitalisation relative aux opérations réalisées sur un plan d'épargne retraite populaire (PERP) et de son homologue d'entreprise (PERE) doit donner lieu à constatation d'une participation aux bénéfices différée inconditionnelle réglementaire).

Les provisions pour égalisation constatées dans les comptes individuels au titre des contrats spécifiques avec clause de participation aux résultats et calcul de provision pour égalisation des risques ont été conservées, ces provisions représentant des engagements certains pour le Groupe car définitivement acquis aux participants de ces contrats.

Provision pour aléas financiers

La provision pour aléas financiers est destinée à compenser la baisse de rendement de l'actif. Elle est constituée dès lors que les intérêts garantis sont globalement supérieurs à 80 % du taux de rendement des actifs.

La réglementation exige de comparer :

- d'une part, le taux de rendement réel des actifs diminué d'un cinquième,
- d'autre part le taux moyen d'actualisation égal au rapport du montant total des intérêts techniques sur le montant moyen des provisions mathématiques.

Si le 1^{er} terme est inférieur au deuxième, il y a alors lieu de procéder au recalcul des provisions mathématiques en actualisant les paiements futurs à l'aide d'un des trois taux autorisés par la réglementation.

À la clôture de l'exercice, le Groupe n'a pas eu à constituer une telle provision.

Provision d'égalisation

À l'exception des provisions pour égalisation des contrats particuliers évoqués précédemment, seules les provisions constituées dans les comptes statutaires ayant pour objet de faire face à des événements caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé (risques atomiques, macro-économiques, naturels, de pollution) sont conservées dans les comptes combinés. Aucune provision n'était dans ce cas au 31 décembre.

Incidence de l'étalement des changements d'estimation

Dans les comptes individuels, l'étalement des incidences de changement d'estimation peut être pratiqué dans les cas suivants :

- Changement de tables imposé par la réglementation,
- Changement de taux imposé par la réglementation,
- Engagements nouveaux imposés par la réglementation.

Dans les comptes combinés, ces options d'étalement ne sont toutefois pas toujours autorisées et l'intégralité des engagements doit alors être constituée.

Provision globale de gestion

La provision globale de gestion est dotée, à due concurrence, de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Elle est déterminée, pour chaque ensemble homogène de contrats, à partir d'un compte prévisionnel des charges et des produits futurs de gestion au titre de chacun des exercices clos pendant la durée de ceux-ci. Le groupe APICIL retient comme niveau de regroupement pour un ensemble homogène de contrats le canton contractuel financier. Le calcul est effectué à la maille (fonds en Euros x TMG).

Mais les résultats sont agrégés à la maille canton financier car il est considéré que les contrats d'assurance d'une entité sont des contrats d'assurance-vie gérés par les mêmes équipes dans un même outil de gestion.

Par exception, lorsqu'au sein d'un même canton, la présence de taux garantis est significative et conduit l'assureur à abandonner régulièrement une partie de ses ressources de gestion, les résultats ne sont alors pas agrégés au niveau du canton financier et le calcul de PGG est effectué au niveau de chaque TMG.

Provision pour risque d'exigibilité

La provision pour risque d'exigibilité comptabilisée dans les comptes sociaux (néant à la clôture de l'exercice) est éliminée dans les comptes combinés. En effet, cette provision couvre la moins-value latente globale persistant sur le portefeuille de placements, hors titres à revenus fixes, après constitution des provisions pour dépréciation à caractère durable. Par conséquent, il est considéré que le risque d'exigibilité est déjà pris en compte lors de l'évaluation des provisions à caractère durable.

Frais d'acquisition reportés (Vie)

Lorsque des frais significatifs sont mis en œuvre au moment de l'acquisition des contrats, les frais d'acquisition sont reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés, et sont amortis sur la base du rythme de reconnaissance de ces marges futures sur un horizon économique cohérent avec la durée de vie des contrats. Le principe est de rattacher les charges aux produits sur la durée de vie du contrat.

Les frais d'acquisition reportés s'élèvent au 31 décembre 2025 à un montant de 225,4 M€. Ce stock inclut l'activation de frais d'acquisition nets des amortissements des exercices précédents.

Les opérations de réassurance

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité, sans décalage d'exercice, sur la base des informations transmises par les cédantes ou, en l'absence d'informations suffisantes, sur la base d'estimations. Les provisions techniques correspondent aux montants indiqués par les cédantes.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées conformément aux clauses des traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée selon les mêmes méthodes que les provisions techniques brutes. Les titres reçus en nantissement et leur engagement de restitution sont portés au tableau des engagements reçus et donnés. Les opérations de réassurance interne au Groupe ont été éliminées.

Les opérations de substitution

En application de l'article L.211-5 du Code de la mutualité, une mutuelle ou union régie par le livre II du Code de la Mutualité est autorisée à souscrire en dispense d'agrément des engagements définis et a donné ces opérations en substitution à une mutuelle ou union garante.

La mutuelle ou l'union ayant pris des opérations en substitution n'est tenue à des obligations comptables que pour le respect de ses engagements spécifiques pris en application du régime prévu par les articles L.211-5 et R.211-21 du code de la mutualité et par leurs textes d'application. Les opérations prises en substitution sont comptablement considérées comme des opérations directes.

La convention de substitution signée en 2024 entre APICIL Mutuelle et Territoria Mutuelle a pris fin au 1^{er} janvier 2025. Il n'y a plus au 31 décembre 2025 d'opérations de substitution.

Les frais d'émission des emprunts

Les frais d'émissions d'un emprunt sont répartis sur la durée de celui-ci en cohérence avec ses modalités de remboursement.

Les impôts différés

Les impôts sur les bénéfices regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés des entités soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun et au taux réduit.

Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les soldes d'impôts différés Actif et Passif éventuels figurent isolément au Bilan combiné, respectivement dans le poste « comptes de régularisation - Actif » et le poste « provisions pour risques et charges ».

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable sur la base des éléments suivants :

- Décalage temporaire entre résultat comptable et résultat fiscal
- Différence entre la valeur comptable consolidée et la valeur fiscale des actifs et passifs
- Déficits fiscaux reportables
- Plus-values en sursis d'imposition
- Retraitements de combinaison

En cas de situation nette fiscale passive, les impôts différés sont systématiquement comptabilisés par exercice estimé d'exigibilité. En revanche, en cas de situation nette fiscale active, un impôt différé n'est comptabilisé que lorsque la société anticipe des résultats fiscaux bénéficiaires suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée.

Le calcul effectué tient compte des nouvelles dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables.

Pour les opérations françaises, le taux d'impôt utilisé à la clôture de l'exercice s'établit à 25,83 % (taux de la Loi de finance pour 2025) en l'absence d'adoption au 31 décembre 2025 de la loi de finances pour 2026.

Le taux est de 28,69 % pour le Luxembourg.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément aux dispositions du règlement CRC 00-06 relatif aux passifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2002. Elles sont déterminées pour chaque société combinée et consolidée. Ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Sont généralement inclus dans ce poste, les provisions pour litiges, les provisions pour engagements de retraites, les provisions pour médailles du travail, les provisions pour gros entretiens.

Conformément au règlement ANC 2024-05, les écarts d'acquisition négatifs sont désormais comptabilisés en comptes de régularisation passif.

Engagements de retraite

À la clôture de l'exercice, les principaux engagements du Groupe en matière d'indemnités de départs en retraite, en application de la convention collective, font l'objet d'un contrat souscrit auprès d'une entité du Groupe. L'opération intra-groupe d'assurance fait l'objet d'un retraitement afin de la présenter conformément aux autres engagements non couverts par un contrat d'assurance (provision pour risques et charges).

Provision pour médaille du travail

La recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2203-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a expressément exclu de son champ d'application les médailles du travail. En conséquence, les médailles du travail entrent dans celui du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2000-06 sur les passifs qui conduit à constituer des provisions au titre de ces engagements dans les comptes individuels des sociétés consolidées.

À la clôture de l'exercice, le Groupe a couvert l'essentiel de ses engagements en souscrivant un contrat d'assurance auprès d'une entité du Groupe. De la même façon que pour les engagements de retraite, l'opération intra-groupe d'assurance fait l'objet d'un retraitement afin de la présenter conformément aux autres engagements non couverts par un contrat d'assurance (provision pour risques et charges).

Ventilation des produits financiers

Le compte de résultats combiné ventile l'ensemble des produits financiers relatifs aux activités d'assurances entre Vie et Non Vie. S'agissant des produits financiers générés par les fonds propres et classés dans les comptes sociaux en compte de résultat non technique, ils ont été répartis entre Vie et Non Vie. Depuis 2016, compte tenu de l'entrée en vigueur des règles Solvabilité 2, la ventilation entre Vie et Non Vie est établie selon le rapport existant entre provisions techniques Vie et Non Vie au 31 décembre de l'exercice.

Éliminations des opérations réciproques intersectorielles

Lorsque des éliminations réciproques intersectorielles conduisent à présenter un résultat déséquilibré des activités concernées (assurances Vie et Non Vie, activités bancaires et autres activités), en particulier lorsqu'il s'agit d'éliminer des charges provenant de moyens mis à disposition par des entités du Groupe appartenant à un secteur différent, une écriture de combinaison a été enregistrée pour réaffecter les dépenses opérationnelles aux activités qui les ont réellement consommées.

5.11 Fiscalité

Intégration fiscale

Compte-tenu de l'évolution du périmètre de la combinaison comptable, et notamment le changement d'entité combinante, la SGAPS APICIL s'est constituée à compter du 1^{er} janvier 2017 tête de groupe d'intégration fiscale (régime des articles 223 A et suivants du CGI), avec un périmètre très proche de celui de la combinaison comptable.

Pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dans l'intégration fiscale, chaque société intégrée verse à la société tête de groupe, à titre de participation au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la société aurait bénéficié en l'absence d'intégration. Il en est de même pour les contributions afférentes à l'impôt sur les sociétés.

Les économies d'impôts réalisées par le Groupe, notamment grâce aux déficits, sont conservées chez la société tête de groupe, et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

Chaque société intégrée enregistre la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. Au titre de l'exercice où les sociétés intégrées redeviendront bénéficiaires, la société tête de groupe supportera alors une charge d'impôt.

En 2025, le Groupe a supporté la contribution fiscale exceptionnelle.

Règles dites « GloBE » (Global antiBase Erosion) et charge d'impôts

137 États ont signé sous l'égide de l'OCDE pour l'adoption de règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition (règles dites « GloBE » pour Global antiBase Erosion).

Ces règles intègrent notamment un taux d'imposition mondial minimum de 15 % applicable aux multinationales. Sont visés, les groupes dont le chiffre d'affaires excède 750 millions €.

L'Union européenne a adopté la directive 2022/2523 du 14 décembre 2022.

Le Collège de l'ANC a adopté le règlement n° 2023-02 du 7 juillet 2023 relatif aux comptes consolidés au sujet du traitement comptable de l'impôt minimum mondial défini dans le modèle de règles GloBE de l'OCDE (exemption de reconnaissance d'actifs et de passifs d'impôt différés ; informations dans l'annexe aux comptes consolidés).

Le Groupe APICIL atteint ainsi les seuils. Il opère principalement dans des juridictions fiscales où le taux d'impôt sur les sociétés est supérieur à 15 % (essentiellement en France).

Hors variation des impôts différés, la société tête de groupe de l'intégration fiscale enregistre un boni de 8,3 M€ sur l'exercice.

La charge d'impôts du Groupe au 31/12/2025 s'établit à 30,6 M€ soit un taux effectif d'impôt de plus de 31 %.

en M€

Impôts différés et charges d'impôts	31/12/2025	31/12/2024
Impôts différés	23 144	9 080
Impôts exigibles	7 519	28 894
Total	30 663	37 975

6. ANNEXE AU BILAN

6.1 Écart d'acquisition

en K€

Écarts d'acquisition		31/12/2025			31/12/2024
		Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur nette n-1
10AGR	APICIL ÉPARGNE RETRAITE	523	523		
10EQT	SAS EQUITIM	40 567		40 567	40 567
100LC	THE ONELIFE COMPANY S.A.				
100LH	THE ONELIFE HOLDING	44 067	27 794	16 273	19 052
10PAP	APICIL PRÉVOYANCE	28 508		28 508	28 212
10XNA	NALO	13 321		13 321	13 321
10XPR	ALIQUIS CONSEIL SAS				943
15FGA	APICIL ASSET MANAGEMENT	2 388		2 388	2 388
30SAC	ASPS MOODELIGHT				296
35ALP	ALPHEYS HOLDING				
35CRY	ALPHEYS				
60BLL	BLUELINEA	12 719	7 717	5 002	11 903
60JLO	GROUPE JLO	2 190	1 919	271	2 151
60LBO	LIBERLO	1 516		1 516	1 231
Total écarts d'acquisition		145 798	37 952	107 846	120 064

6.2 Actifs incorporels

en K€

	31/12/2025			31/12/2024
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur nette n-1
Frais d'établissement	64	27	37	47
Frais de recherche et développement	15 581	10 347	5 233	4 948
Concessions et droits similaires, brevets, licences	68 483	35 83	32 647	27 900
Droit au bail	939		939	1 141
Fonds commerciaux	3 057	2 831	226	1 600
Autres immobilisations incorporelles	243 161	202 684	40 477	69 814
Écarts d'acquisition	145 798	37 952	107 846	120 064
Immobilisations incorporelles en-cours	10 432		10 432	4 377
Total actifs incorporels	487 514	289 678	197 836	229 892

6.3 Placements des entreprises d'assurance

en K€

État récapitulatif des placements	31/12/2025				31/12/2024			
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ / - valeur latente ⁵	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ / - valeur latente ⁵
Placements immobiliers	1 085 432	1 015 411	655 036	-360 375	938 922	869 711	513 969	-355 742
Actions et autres titres à revenus variables	68 867	45 454	83 944	38 490	60 920	34 127	71 671	37 545
Parts d'OPCVM actions	810 735	768 528	981 937	213 409	746 637	708 843	854 605	145 762
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 957 155	5 923 258	5 390 357	-532 901	5 970 983	5 942 218	5 410 264	-531 954
Parts d'OPCVM obligataires	679 968	679 624	728 914	49 290	791 342	791 342	827 703	36 361
Autres placements ¹	318 796	270 599	366 110	95 512	315 072	281 549	381 202	99 653
Total des placements²	8 920 953	8 702 874	8 206 298	-496 576	8 823 874	8 627 789	8 059 413	-568 376
Total des placements cotés ³	7 327 051	7 283 732	7 111 682	-172 050	7 386 103	7 342 509	7 108 697	-233 812
Total des placements non cotés ³	1 593 903	1 419 142	1 094 616	-324 526	1 437 771	1 285 280	950 716	-334 563
Parts des placements d'assurance Non Vie ⁴								
Parts des placements d'assurance Vie ⁴								

6.4 Placements des entreprises bancaires

en K€

État récapitulatif des placements	31/12/2025				31/12/2024			
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ / - valeur latente ⁵	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ / - valeur latente ⁵
Placements immobiliers								
Actions et autres titres à revenus variables	4	4	4		4	4		
Parts d'OPCVM actions								
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Parts d'OPCVM obligataires								
Autres placements ¹								
Total des placements²	4	4	4		4	4		
Total des placements cotés ³								
Total des placements non cotés ³								

¹ Ce poste comprend notamment les prêts hypothécaires, les autres prêts et effets assimilés, les dépôts auprès des entités cédantes et les dépôts et cautionnements versés ;

² Ce tableau comprend les titres mis en équivalence détenus par ces entités mais exclut les placements représentant les engagements en unités de compte ;

³ Côtés sur un marché réglementé en fonctionnement régulier ;

⁴ Les entités peuvent ventiler les placements entre activités Non Vie et Vie en présentant deux tableaux distincts ;

⁵ Mention obligatoire « la réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires ainsi qu'à des impositions ».

6.5 Placements représentant les engagements en unités de compte

en K€

	31/12/2025				31/12/2024			
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ / - valeur latente	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ / - valeur latente
Placements immobiliers	948 956	948 956	948 956		1 144 015	1 144 015	1 144 015	
Titres à revenu variable et assimilés	5 859	5 859	5 859		6 403	6 403	6 403	
Parts d'OPCVM actions	1 617 332	1 617 332	1 617 332		1 264 953	1 264 953	1 264 953	
Parts d'OPCVM obligataires	2 516 347	2 516 347	2 516 347		2 310 097	2 310 097	2 310 097	
Autres OPCVM	12 616 948	12 616 948	12 616 948		11 510 217	11 510 217	11 510 217	
Total des placements représentant les engagements en unités de compte	17 705 442	17 705 442	17 705 442		16 235 685	16 235 685	16 235 685	

6.6 Placements des autres entreprises

en K€

	31/12/2025			31/12/2024
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur nette n-1
Terrains et constructions	240		240	8
Dont immobilisations en cours				
Concessions et droits similaires, brevets, licences	4 387	196	4 192	12 135
Participations et titres immobilisés	934		934	10 666
Prêts				
Titres immobilisés	1 602		1 602	0
Autres immobilisations financières	1 851	196	1 655	1 469
Valeurs mobilières de placements	62 879		62 592	30 611
Total placements	67 507	483	67 024	42 754

6.7 Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

en K€

	31/12/2025			31/12/2024		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Provisions pour cotisations non acquises						
Provisions d'assurance vie	54 397		54 397	59 398		59 398
Provisions pour prestations à payer	47 280	273 501	320 782	44 132	283 269	327 401
Provisions pour participation aux excédents et ristournes	2 555	46	2 601	862	9	871
Provisions pour égalisation			71 939			60 417
Autres provisions techniques	83 982	41 275	125 257	71 917	46 250	118 167
Provisions techniques des contrats en unités de comptes						
Total	188 215	314 822	574 976	176 309	329 528	566 254

6.8 Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

en K€

Ventilation par nature	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Primes restant à émettre	326 160		326 160	366 668
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	104 109	2 733	101 376	73 059
Créances nées d'opérations de réassurance	83 735		83 735	79 466
Total	514 004	2 733	511 271	519 194

en K€

Ventilation par échéances	Jusqu'à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Net
Primes restant à émettre	326 160			326 160
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	38 553	62 249	574	101 376
Créances nées d'opérations de réassurance	83 735			83 735
Total	448 448	62 249	574	511 271

6.9 Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire

en K€

Ventilation par nature	31/12/2025	31/12/2024
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	3 649	3 002
Comptes ordinaires débiteurs	532	247
À vue	532	247
À terme		
Opérations d'affacturage		
Total	4 181	3 249

en K€

Ventilation par échéances	Jusqu'à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Net
Créances commerciales				
Autres concours à la clientèle	98	2 952	599	3 649
Comptes ordinaires débiteurs	532			532
À vue	532			532
À terme				
Opérations d'affacturage				
Total	630	2 952	599	4 181

6.10 Créances sur les entreprises du secteur bancaire

en K€

Ventilation par nature	31/12/2025	31/12/2024
Avoir en banques des entreprises d'assurances	195 848	162 952
Avoir en banques des entreprises bancaires	265 938	254 359
Avoir en banques des autres entreprises	41 567	69 220
Total actif	503 353	486 530

en K€

Ventilation par échéances	Jusqu'à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Net
Avoir en banques des entreprises d'assurances	187 076	8 772		195 848
Avoir en banques des entreprises bancaires	265 938			265 938
Avoir en banques des autres entreprises	41 567			41 567
Total	494 581	8 772		503 353

6.11 Autres créances

en K€

Ventilation par nature	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Personnel et comptes rattachés	138		138	132
État, organismes sociaux	69 908		69 908	62 588
Autres créances	180 049	538	179 511	124 887
Total	250 096	538	249 558	187 608

en K€

Ventilation par échéances	Jusqu'à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Net
Personnel et comptes rattachés	138		0	138
État, organismes sociaux	69 505			69 908
Autres créances	150 625	27 671	1 212	179 508
Total	220 269	28 074	1 212	249 555

6.12 Autres actifs

en K€

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Immobilisations corporelles	53 024	34 013	19 011	38 394
Entreprises d'assurance	33 398	20 476	12 922	29 915
Entreprises du secteur bancaire	2 656	1 632	1 023	718
Autres entreprises	16 969	11 904	5 065	7 761
Autres	1 156		1 156	1 498
Entreprises d'assurance				
Entreprises du secteur bancaire				
Autres entreprises	1 156		1 156	1 498
Total	54 180	34 013	20 167	39 893

en K€

Frais d'acquisition reportés	Activité Non Vie	Activités Vie	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'acquisition reportés (Vie)		255 431	255 431	221 417
Total		255 431	255 431	221 417

6.13 Comptes de régularisation actif

en K€

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes de régularisation actif - Entreprises d'assurance	80 165	69 723
Intérêts courus non échus	65 858	61 718
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-166	-166
Frais d'émission des emprunts	2 130	2 477
Charges constatées d'avance	3 926	2 103
Comptes de régularisation liés à des stratégies de rendement - actif	7 341	2 507
Comptes de régularisation sur autres opérations - actif	1 076	1 085
Comptes de régularisation actif - Entreprises du secteur bancaire	12 492	12 617
Charges constatées d'avance	3	
Comptes de régularisation sur autres opérations - actif	12 489	12 617
Comptes de régularisation actif - Autres entreprises	8 256	7 405
Intérêts courus non échus	110	96
Charges à répartir sur plusieurs exercices	166	166
Frais d'émission des emprunts		
Charges constatées d'avance	7 980	7 143
Comptes de régularisation sur autres opérations - actif		
Total actif	100 912	89 745

6.14 Capitaux propres - Part groupe

en K€

	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Écarts de conversion	Écarts de réévaluation	Autres	Capitaux propres (Part groupe)
Situation à la clôture N-1	20 701	99 198	1 093 330	58 411				1 271 640
Affectation du résultat N-1			58 411					
Variation de capital			0					0
Mouvements sur les réserves			-0					-0
Résultat				65 441				65 441
Réévaluations								
Ecart de conversion								
Variations de périmètre	-35	-150	134					-50
Autres mouvements			10 009		0			10 009
Situation à la clôture N	20 666	99 048	1 161 885	65 441				1 347 040

6.15 Contribution des entreprises aux capitaux propres part du Groupe

en K€

	31/12/2025
CAPITAUX PROPRES	1 347 040
SGAPS APICIL	18 254
APICIL ÉPARGNE	223 750
APICIL ÉPARGNE RETRAITE	30 102
SAS EQUITIM	13 550
APICIL MUTUELLE	285 338
TERRITORIA MUTUELLE	3 738
THE ONELIFE COMPANY S.A.	78 144
THE ONELIFE HOLDING	10 158
APICIL PRÉVOYANCE	718 208
A2VIP	14 277
TERRITORIA PREVOYANCE	-5 293
NALO	-6 345
APICIL PRECI	48
APICIL ASSET MANAGEMENT	8 384
GRESHAM BANQUE	6 146
ACTIL	413
PSD COURTAGE	53
VERALTI	1 140
INTENCIAL PATRIMOINE	-25 660
SUPPORTFI	-1 935
SAS BAUME IMMOBILIER	16 857
SCI APICIL PART-DIEU	-26 694
BLUELINEA	-7 746
BLUELINEA SERVICES	50
GENTTO	-3 637
GROUPE JLO	-1 787
LIBERLO	-2 472

6.16 Passifs subordonnés

	Nature juridique de la dette	Montant de la dette	Devise	Taux d'intérêt	Échéance	Remboursement anticipé	Conditions de la subordination
Titres subordonnés tiers 2 2018 1240K€	Titre subordonné 30/11/20248	1 240	EUR	4,56 % puis EURIBOR 12 mois + marge	À plus de 5 ans		
Passif subordonné 2024 250M€ 10 ans	Emprunt obligataire	250 000	EUR	5,375 %	À plus de 5 ans		
Passif subordonné 2019	Emprunt obligataire	250 000	EUR	4 %	De 1 à 5 ans		
Titres subordonnés tiers 1 2018 800 K€	Titre subordonné perpétuel	800	EUR	5,56 % puis EURIBOR 12 mois + marge	Perpétuelle		

6.17 Provisions techniques

en K€

Ventilation des provisions techniques brutes de cessions en réassurance	31/12/2025			31/12/2024		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Provisions pour primes non acquises						
Provisions pour sinistres à payer	1 039 139	314 517	1 353 656	919 037	287 870	1 206 906
Provisions d'assurance vie		5 737 763	5 737 763		5 666 962	5 666 962
Participation aux bénéfices	12 646	230 078	242 724	9 960	227 044	237 004
Provisions pour égalisation	66 315	64 097	130 412		36 110	105 551
Provisions mathématiques de rentes	449 724		449 724	479 592		479 592
Provisions pour risques en cours	18		18	3		3
Autres provisions techniques	73 306	742	74 049	91 202	591	91 792
Total	1 641 149	6 347 197	7 988 346	1 569 234	6 218 576	7 787 810

6.18 Ventilation de la provision pour participation des bénéficiaires

en K€

	31/12/2025	31/12/2024
Provisions pour participations exigibles	142 197	144 672
Provisions pour participations différées	97 926	91 461
Provisions pour participations conditionnelles		
Provisions pour participations inconditionnelles		
Total	240 123	236 133

6.19 Provisions pour risques et charges

en K€

Ventilation par nature	31/12/2025	31/12/2024
Provisions pour retraite	4 471	1 319
Autres provisions pour risques et charges	19 466	19 168
Provisions sur écarts d'acquisition négatifs	0	15
Total	23 937	20 502

Conformément au règlement ANC 2024-05, les écarts d'acquisition négatifs sont désormais comptabilisés en comptes de régularisation passif.

6.20 Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

en K€

Ventilation par nature	31/12/2025	31/12/2024
Dettes nées d'opérations d'assurance	220 056	252 709
Dettes nées d'opérations de réassurance	97 412	144 294
Autres dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	153 663	145 758
Total	471 131	542 761

en K€

Ventilation par échéances	Jusqu'à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Net
Dettes nées d'opérations d'assurance	204 576	11 917	3 564	220 056
Dettes nées d'opérations de réassurance	97 412			97 412
Autres dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	153 663		-0	153 663
Total	455 651	11 917	3 564	471 131

6.21 Dettes sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire

en K€

Ventilation par nature	31/12/2025	31/12/2024
Comptes d'épargne à régime spécial	41 028	36 741
À vue		
À terme	41 028	36 741
Autres dettes	207 515	195 926
À vue	207 515	195 926
À terme		
Total	248 544	232 667

en K€

Ventilation par échéances	Jusqu'à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Net
Comptes d'épargne à régime spécial				
À vue				
À terme	41 028			41 028
Autres dettes	207 515			207 515
À vue	207 515			207 515
À terme				
Total	248 544			248 544

6.22 Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

en K€

Ventilation par nature	31/12/2025	31/12/2024
Dettes envers des établissements de crédit des entreprises d'assurances	27 512	15 481
Dettes envers des établissements de crédit des entreprises bancaires	2 075	3 435
Dettes envers des établissements de crédit des autres entreprises	4 120	16 703
Total	33 707	35 619

en K€

Ventilation par échéances	Jusqu'à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Net
Dettes envers des établissements de crédit des entreprises d'assurances	27 512			27 512
Dettes envers des établissements de crédit des entreprises bancaires	2 075			2 075
Dettes envers des établissements de crédit des autres entreprises	2 506	1 596	17	4 120
Total	32 093	1 596	17	33 707

6.23 Autres dettes

en K€

Ventilation par nature	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts et cautionnements	66	95
Autres emprunts	14 071	16
Personnel et comptes rattachés	17 274	11 998
État, organismes sociaux	135 673	128 032
Autres dettes	335 932	327 680
Total	503 017	467 822

en K€

Ventilation par échéances	Jusqu'à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Net
Dépôts et cautionnements	63	3		66
Autres emprunts	14 071			14 071
Personnel et comptes rattachés	17 274			17 274
État, organismes sociaux	135 270	262	141	135 673
Autres dettes	332 703	2 233	996	335 932
Total	499 381	2 498	1 137	503 017



7. ANNEXE COMPTE DE RESULTAT

7.1 Produits financiers nets de charges

en K€

	Non Vie	Vie	Autres	31/12/2025	31/12/2024
Revenus des placements		116 068	45 541	161 610	158 405
Autres produits des placements	26 568	50 897	-4 814	46 077	48 030
Produits provenant de la réalisation des placements		275 060	63 203	338 263	258 894
Ajustements pour contrats à capital variable (ACAV - plus-values)		1 108 527		1 108 527	1 307 459
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-54	25 406	11 956	37 307	33 944
Autres charges des placements		49 243	17 724	66 966	79 190
Pertes provenant de la réalisation des placements		26 741	12 344	39 084	40 670
Ajustements pour contrats à capital variable (ACAV - moins-values)		378 144		378 144	425 659
Total	26 623	1 071 020	35 333	1 132 976	1 193 323

7.2 Résultat exceptionnel

en K€

	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels	4	10 978
Reprises sur autres provisions réglementées		554
Autres produits exceptionnels	4	9 652
PCEA immobilisations incorporelles		306
PCEA immobilisations corporelles		465
Autres transferts de produits/charges au titre de chaque comptabilité d'affectation d'opérations d'assurance légalement cantonnées		
Charges exceptionnelles	979	8 251
Dotation de l'exercice à l'amortissement de l'emprunt pour fonds d'établissement		81
Dotation de l'exercice aux autres provisions réglementées		666
Autres charges exceptionnelles	979	4 229
VCEAC des immobilisations corporelles		500
Dotation de l'exercice pour dépréciations exceptionnelles		2 775
Résultat exceptionnel	-975	2 727

7.3 Autres informations

en K€

Effectifs	31/12/2025			31/12/2024		
	Cadres	Non cadres	Total	Cadres	Non cadres	Total
Effectifs	1 243	979	2 222	1 136	966	2 102
Effectifs (entités consolidées de manière proportionnelle)						
Total	1 243	979	2 222	1 136	966	2 102

7.4 Compte de résultat technique de l'activité Non-Vie

en K€

	31/12/2025			31/12/2024
	Opération brutes (y compris opérations prises en substitution)	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes (N-1)
Primes acquises	1 418 991	183 762	1 235 229	1 207 246
Primes	1 418 991	183 899	1 235 092	1 206 687
Variation des provisions pour primes non acquises		-137	137	559
Part du compte technique dans les produits nets de placements	26 568		26 568	18 792
Autres produits techniques	6 277		6 277	2 852
Charges des sinistres	-1 157 160	-127 031	-1 030 129	-988 852
Prestations et frais payés	-1 121 944	-136 799	-985 145	-905 396
Charges des provisions pour sinistres à payer	-35 216	9 768	-44 984	-83 456
Charges des autres provisions techniques	-12 477	-7 090	-5 387	-23 078
Participation aux résultats	-30 775	-625	-30 150	-20 960
Frais d'acquisition et d'administration	-176 416	-22 968	-153 448	-144 030
Frais d'acquisition	-101 353		-101 353	-107 815
Frais d'administration	-75 063		-75 063	-51 862
Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution		-22 968	22 968	15 646
Autres charges techniques	-24 520		-24 520	-36 761
Variation de la provision pour égalisation	3 369	-4 712	8 081	-8 017
Résultat technique de l'assurance Non-vie	53 859	21 337	32 522	7 191
Participation				
Produits nets des placements hors part du compte technique				
Élimination des opérations intersectorielles ⁶	74 390		74 390	23 738
Total	128 248	21 337	106 911	30 928

⁶ Dans le cas où ces éliminations n'ont pas été effectuées dans les lignes précédentes

7.5 Compte de résultat technique de l'activité Vie

en K€

	31/12/2025			31/12/2024
	Opération brutes (y compris opérations prises en substitution)	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes (N-1)
Primes	2 609 132	35 929	2 573 202	2 442 423
Part du compte technique dans les produits nets de placements	339 942		339 942	229 656
Ajustement ACAV (plus-values)	1 108 527		1 108 527	1 307 459
Autres produits techniques	123 797		123 797	108 826
Charges des sinistres :	-1 897 103	-22 917	-1 874 186	-1 851 991
Prestations et frais payés	-1 874 785	-19 768	-1 855 016	-1 850 492
Charges des provisions pour sinistres à payer	-22 318	-3 149	-19 170	-1 499
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-1 419 073	-1 810	-1 417 263	-1 399 078
Provisions d'assurance Vie	91 397	5 001	86 397	270 921
Provisions sur contrats en unités de compte	-1 482 088		-1 482 088	-1 667 857
Autres provisions techniques	-28 382	-6 811	-21 572	-2 143
Participation aux résultats	-167 900	-1 105	-166 795	-137 974
Frais d'acquisition et d'administration	-207 208	-11 078	-196 130	-183 306
Frais d'acquisition	-105 654		-105 654	-108 197
Frais d'administration	-101 554		-101 554	-87 731
Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution		-11 078	11 078	12 622
Ajustement ACAV (moins-values)	-378 144		-378 144	-425 659
Autres charges techniques	-68 950		-68 950	-49 466
Résultat technique de l'assurance Vie	43 019	-981	44 000	40 889
Participation				
Produits nets des placements hors part du compte technique				
Elimination des opérations intersectorielles ⁷	-84		-84	-5 756
Total	42 935	-981	43 916	35 133

⁷ Dans le cas où ces éliminations n'ont pas été effectuées dans les lignes précédentes

7.6 Compte de résultat du secteur bancaire

en K€

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	6 178	8 148
Intérêts et charges assimilés	-389	-114
Revenus des titres à revenu variable		
Commissions perçues	32 592	13 666
Commissions versées	-17 877	-8 455
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		
Gains ou pertes sur opérations de placement		
Autres produits d'exploitation	340	113
Autres charges d'exploitation		
Produit net bancaire	20 844	13 358
Charges générales d'exploitation	-15 628	-8 911
Dotations aux amort. et dépréciations sur immobilisations corp. et incorp. (hors écarts d'acquisition)	2 785	-2 083
Résultat brut d'exploitation	2 430	2 365
Coût du risque		
Gains ou pertes sur titres de participation et parts dans les entités liées (y compris portefeuille TIAP)		
Éliminations des opérations intersectorielles ⁸	2 538	-5 262
Résultat de l'exploitation courante	4 968	-2 897

7.7 Compte de résultat des autres activités

en K€

	31/12/2025	31/12/2024
Chiffres d'affaires	281 061	225 455
Autres produits d'exploitation	18 274	4 655
Achats consommés	181 075	146 508
Charges de personnel (y compris la participation des salariés)	65 056	53 577
Autres charges d'exploitation	1 021	684
Impôts et taxes	6 999	6 855
Dotations aux amortissements et provisions	29 553	42 178
Reprises sur amortissements et provisions		
Résultat d'exploitation (hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition)	15 632	-19 691
Charges et produits financiers	31 184	-5 901
Éliminations des opérations intersectorielles ⁸	-76 844	-12 720
Résultat de l'exploitation courante	-30 221	-37 067

⁸ Dans le cas où ces éliminations n'ont pas été effectuées dans les lignes précédentes

7.8 Autres informations

en K€

Opérations d'assurance vie		Primes émises		Provisions techniques brutes	
		31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
01	Contrats de capitalisation à prime unique (ou versements libres)	56 162	23 971	286 218	262 651
03	Contrats individuels d'assurance temporaire décès (y compris groupes ouverts)	2 037	2 477	7 453	6 751
04	Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres) (y compris groupes ouverts)	1 615 329	1 393 237	15 507 514	4 470 255
05	Autres contrats individuels d'assurance vie à primes périodiques (y compris groupes ouverts)	1 594	1 687	44 116	44 853
06	Contrats collectifs d'assurance en cas de décès	155 322	156 104	522 383	483 961
07	Contrats collectifs d'assurance en cas de vie	26 168	23 081	836 932	831 786
08	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à prime unique (ou versements libres)	735 156	871 203	6 656 884	16 161 655
09	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à primes périodiques	214	324	16 782	18 497
11	Contrats relevant de l'article L. 144-2 mais ne relevant pas de l'article L. 143-1	918	1 247	119 265	123 204
19	Acceptations en réassurance (vie)	16 244	19 749	63 625	49 015
21	Dommages corporels (contrats collectifs) (y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie collectifs)				0
39	Acceptations en réassurance (non-vie)			5 792	2 895
Total		2 609 143	2 493 080	24 066 961	22 455 523
Opérations d'assurance non-vie					
03	Contrats individuels d'assurance temporaire décès (y compris groupes ouverts)				
06	Contrats collectifs d'assurance en cas de décès				
19	Acceptations en réassurance (vie)				
20	Dommages corporels (contrats individuels) (y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie individuels)	83 345	61 857	17 698	15 954
21	Dommages corporels (contrats collectifs) (y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie collectifs)	1 197 431	1 208 757	1 465 104	1 377 217
39	Acceptations en réassurance (non-vie)	138 215	146 548	158 348	176 062
Total		1 418 991	1 417 162	1 641 149	1 569 234

en K€

Ventilation des primes brutes émises par zone géographique	31/12/2025	31/12/2024
	Primes émises	Primes émises
FRANCE	2 996 651	2 844 557
LUXEMBOURG	1 031 483	1 065 685
Total	4 028 134	3 910 241

8. ANNEXE AUTRES INFORMATIONS

8.1 Réserve de capitalisation

Le montant des réserves de capitalisation incluses dans les réserves combinées du Groupe s'élève à :

en K€

Réserves de capitalisation	31/12/2025	31/12/2024
APICIL Épargne	-134 525	-134 214
APICIL ÉPARGNE RETRAITE	-56 181	-56 084
APICIL Mutuelle	-8 365	-8 292
APICIL Prévoyance	-51 082	-53 638
Total	-250 152	-252 228



8.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes afférents à la certification des comptes, figurant au compte de résultat combiné de l'exercice, s'élève à :

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes	Honoraires afférents à la certification des comptes	Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	Honoraires afférents aux autres services que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	Total
Stéphane BROUSSE	8			8
MAZARS	441	48	177	666
GROUPE Y	38			38
TCKL	72			72
SPECA	20			20
LA CYME	8			8
Deloitte	254		5	259
COMPAGNIE TECHNIQUES FINANCIERES	46			46
Total	886	48	182	1 116

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité	Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité ⁹	Total
Stéphane BROUSSE		
MAZARS		
GROUPE Y		
TCKL		
SPECA		
LA CYME		
Deloitte		
COMPAGNIE TECHNIQUES FINANCIERES		
Total		

⁹ Pour les missions prévues au II de l'article L. 821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L. 822-24 du code de commerce pour les OTI.

8.3 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'institution combinante a raison de leurs fonctions dans les entreprises combinées ou contrôlées

Les membres des Conseils d'Administration ou de Surveillance des entités combinées ne reçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions.

Les membres du Comité de Direction du Groupe sont salariés d'APICIL Transverse.

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE



1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE
ET FAITS CARACTÉRISTIQUES
2. ANALYSE DES COMPTES
DE RÉSULTATS
3. ANALYSE DU BILAN

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET FAITS CARACTÉRISTIQUES

1.1 Calendrier d'établissement des comptes

Pour l'exercice 2025, les instances de la fédération Agirc-Arrco ont maintenu le calendrier de production des comptes annuels sur la base des dates définies pour la clôture 2024 de manière à disposer des éléments comptables nécessaires à l'optimisation du pilotage et au suivi du régime.

La date retenue pour l'arrêté par le conseil d'administration des comptes combinés du régime est ainsi fixée au 31 mars 2026, alors qu'elle était fixée au 27 mars 2025 pour l'arrêté des comptes 2024.

Comme pour les comptes 2024, l'arrêté des comptes Adhérents intègre en 2025 une part d'estimations correspondant aux cotisations du mois de décembre, que les services de la fédération mettent à disposition des institutions sur la base des informations déclarées dans les DSN de décembre reçues le 15 janvier 2026.

Ces aménagements ont été appréhendés dans le cadre d'ateliers de travail réalisés entre la fédération et les institutions, et ont été repartagés en réunion plénière avec les commissaires aux comptes des institutions au cours du dernier trimestre 2025.

1.2 Évolution du contexte économique et des cotisations

L'exploitation des données issues de la DSN début février 2026 montre que la masse salariale a progressé de +1,9 % en moyenne sur l'année 2025 (après +3,5 % en 2024) au niveau du régime. Le ralentissement constaté depuis 2023 se poursuit donc cette année avec une progression en glissement annuel qui est passée de +2,7 % en janvier 2025 à +1,1 % seulement en décembre.

Cette décélération de la masse salariale en 2025 est principalement expliquée par celle du salaire moyen par

tête, dont le glissement annuel a diminué entre janvier et mai puis à nouveau en novembre et décembre, portant son évolution en moyenne sur 2025 à +1,7 % (après +3,0 % en 2024). Ce ralentissement est à mettre en regard de la nette baisse de l'inflation hors tabac en 2025 (+0,9 % après +1,8 % en 2024). Par ailleurs, l'emploi salarié a également ralenti en 2025, ne progressant qu'à peine (+0,2 % en moyenne annuelle après +0,4 % en 2024).

Dans les comptes d'APICIL AA, le total des cotisations des entreprises (nettes des allègements généraux et autres dispositifs d'exonérations ciblées) s'élève en 2025 à 2 442 M€, en hausse de 1,29 % par rapport à 2024. En 2024, le montant global des cotisations s'élevait à 2 411 M€.

Cette variation s'explique également par une hausse de la masse salariale de 0,92 % pour les entreprises adhérentes en corrélation avec la hausse du plafond mensuel de la sécurité sociale avec un effet sur l'assiette T1 plus marqué que sur l'assiette T2 qui est soumise à un taux de prélèvement plus élevé que l'assiette T1.[VN1.1]



1.3 Contexte économique et évolution de la valeur de service du point de retraite

Par exception à l'application de l'article 27 de l'ANI du 17 novembre 2017, durant la période restant à couvrir par l'ANI du 5 octobre 2023 (2024, 2025 et 2026), la valeur de service du point évolue au 1^{er} novembre de chaque année comme les prix à la consommation hors tabac estimée pour l'année en cours moins un facteur de soutenabilité de 0,40 point.

En aucun cas pendant cette période, la valeur de service du point ne peut diminuer en valeur absolue.

Elle ne peut pas non plus conduire à revaloriser les pensions au-delà de l'évolution des salaires.

L'évolution des prix est évaluée par référence à la dernière prévision pour l'année en cours publiée par l'INSEE de l'indice des prix à la consommation en moyenne annuelle hors tabac.

Le conseil d'administration de la fédération Agirc-Arrco fixe chaque année de 2024 à 2026 inclus, la valeur de service du point, dans le respect des orientations stratégiques définies et des règles suivantes :

- L'écart entre l'évolution de l'indice retenu et l'évolution de la valeur de service du point ne peut dépasser 0,4 point ;
- En cas d'écart entre la prévision de l'année précédente et l'évolution de l'indice constatée, il est procédé à un rattrapage.

Lors de sa réunion du 17 octobre 2025, le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco, faute d'accord entre les représentants des organisations patronales et syndicales qui le composent, la valeur de service du point de retraite n'a pas été revalorisée au 1^{er} novembre 2025, de même que la valeur d'achat du point Agirc-Arrco n'est pas modifiée au 1^{er} janvier 2026.

1.4 Poursuite de la sécurisation de l'arrêté des comptes Cotisations en 2025

Dans le cadre du déploiement généralisé de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) en 2017, les entreprises avaient rencontré des difficultés pour remplir leurs obligations déclaratives.

À date, le taux d'intégration automatique des DSN est élevé et, par voie de conséquence, le taux de DSN bloquées est relativement faible réduisant d'autant les interventions manuelles des gestionnaires.

Ce dispositif de contrôle des DSN s'articule autour d'une stratification du portefeuille des institutions via l'état fédéral CA DSN.

Cet état permet l'identification d'écarts entre les montants déclarés par les entreprises ou les montants calculés par la DSN d'une part, et les montants engagés au compte (inscrits dans GRECCO/SICAP) d'autre part, afin de décider du passage ou non d'écritures comptables en cas de surévaluation ou de sous-évaluation des cotisations.

Les institutions traitent prioritairement avant la fin du mois de décembre les écarts significatifs et les écarts sur grands comptes. La démarche par filtrage proposée par la fédération permet d'identifier les comptes d'entreprises présentant un niveau de fiabilité suffisant afin de prioriser les analyses complémentaires sur les comptes nécessitant une intervention du métier.

Les règles de filtrage et d'analyse de l'état CA DSN sont précisées dans la note de clôture 2025 mise à disposition par la fédération en janvier 2026.

Ainsi les travaux menés par les services d'**APICIL AA** sur la base des états CA DSN produit mensuellement ont permis de régulariser les écarts constatés directement en gestion avant la clôture des comptes 2025.

1.5 Assainissement et apurement des soldes adhérents

À la suite de l'abandon du projet de transfert du recouvrement des cotisations à l'Acoss, l'Agirc-Arrco a lancé un programme de transformation de la **G**estion du **C**ompte **E**ntreprise (GCE) qui appréhende l'intégralité de la relation avec l'entreprise : de la collecte des cotisations à une information pro-active et globale quant aux droits des entreprises et de leurs salariés.

Pour réussir début 2026 le déploiement de ce nouvel outil dans les meilleures conditions un chantier d'assainissement et d'apurement des soldes Adhérents a été initié dès 2023 par le régime Agirc-Arrco (institutions et fédération). Ce chantier communautaire a pour objectif de limiter au maximum les soldes non recouverts à reprendre lors de l'ouverture de GCE et ainsi contribuer au meilleur fonctionnement de l'outil dès le démarrage.

Afin d'avoir une vision globale de l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre de ce projet, et permettre leur suivi dans les institutions et au niveau du régime, une cartographie des opérations autorisées par exercice d'afférence et par seuil a été formalisée.

Les comptes de l'exercice 2025 font apparaître des charges techniques pour 1,4 M€ et des produits techniques pour 2,5 M€ au titre des opérations d'apurement réalisées et potentiellement une reprise de provision pour dépréciation des créances entreprises.

1.6 Traitement des créances irrécouvrables – Admissions en non-valeur

Les modalités applicables prévoient l'apurement, sur les fonds techniques, des créances irrécouvrables qui répondent aux typologies suivantes :

- Procédures collectives : Liquidation Judiciaire dont la date de jugement est dépassée, Règlement Judiciaire avec fermeture d'entreprise,
- Disparitions d'entreprises fermées depuis + 1 an,
- Procédures individuelles pour lesquelles l'IRC dispose de l'élément « PV659 » dans le système d'exploitation.

La poursuite du recouvrement s'applique pour les autres créances non typées irrécouvrables.

L'incidence dans les comptes de l'exercice 2025 de l'imputation au fonds technique de l'annulation des

créances irrécouvrables est d'un montant d'Admission en non-valeur global de 26 735 K€ (10 150 K€ en 2024), ainsi qu'un montant d'apurement de 2 500 K€ pour les créances non typées irrécouvrables (un montant de 3 713 K€ avait été comptabilisé en 2024). [VN2.1]

1.7 Allocations suspendues

Dans le cadre de la maîtrise des risques, des enquêtes de persistance de droit sont réalisées périodiquement auprès des allocataires vivant à l'étranger ou pour des situations de remariage pour les résidents en France. En l'absence de réponse de ceux-ci, le versement des prestations est suspendu.

Le passage de l'ensemble des institutions dans un outil commun et géré en central par la Fédération Agirc-Arrco, ainsi que les échanges de données avec la Direction Générale des Finances Publiques qui ont permis de connaître précisément les situations fiscales et maritales des allocataires, ont permis de retravailler les situations de l'exhaustivité des dossiers d'allocations suspendues présentes dans le nouvel outil « Système Centralisé de Paiement » (SCP).

Les premiers contrôles d'exploitation des informations apportées par ces nouvelles sources en fin d'année 2025 ont mis en évidence un besoin de contrôle de nombreux dossiers avec une probabilité de réouverture des droits mais également des cas d'allocations indues.

Afin d'anticiper cette charge future probable dont le montant reste incertain, une provision pour risque et charge a été comptabilisée à hauteur de 5,8 M€ sur l'exercice 2025.

1.8 Dotation de gestion administrative

L'ANI du 5 octobre 2023 prévoit en son article 6 que pour chacun des exercices 2023 à 2026 inclus, la dotation de gestion est fixée par le conseil d'administration de la fédération, dans une volonté d'efficience, selon la trajectoire prévue dans les contrats d'objectifs et de moyens en cours.

Dans le cadre de cet accord, la dotation globale de gestion administrative d'**APICIL AA** passe de 29 135,4 K€ pour l'exercice 2024 à 29 131,5 K€ en 2025.

1.9 Écrêtement de la réserve de gestion administrative

Aux termes de l'article 8 de l'ANI du 5 octobre 2023, le conseil d'administration Agirc-Arrco veille à ce que les réserves disponibles des fonds de gestion administrative et d'action sociale constatées au 31 décembre de l'année précédente, qui excèdent 6 mois de dépenses de ladite année, soient affectées aux réserves techniques du régime.

Dans les comptes combinés au 31 décembre 2024, les réserves disponibles équivalent à 9,34 mois d'activité en gestion administrative.

Les modalités de réalisation de cette opération, précisées dans l'instruction Agirc-Arrco 2025-56-DF du 02 juillet 2025, ont été, sur avis de la commission technique et financière, validées par le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco lors de sa réunion du 26 juin 2025, conformément aux dispositions spécifiées à l'article 2 du règlement financier.

L'écrêtement de la réserve de gestion administrative de chacune des institutions est affecté à sa quote-part de réserve technique de financement. Les mouvements de fonds doivent être effectués par transferts de réserves, et par conséquent, en comptabilité, ne transitent pas par le compte de résultat et sont enregistrés directement en comptes de réserves.

Cette opération interne à l'institution a été effectuée en septembre 2025. Elle a été réalisée par apports de liquidités et / ou de titres de placement avec allers-retours sur parts de fonds (le produit de cession est enregistré dans le domaine de la gestion administrative).

Pour **APICIL AA**, le prélèvement sur la réserve de gestion administrative affecté à sa quote-part de réserve technique représente un montant de 9,7 M€.

Sur la base des comptes annuels 2025 avec le maintien des paramètres établis par la Fédération AA à l'identique, on peut envisager un nouvel écrêtement de la réserve de gestion administrative à hauteur de 20,2 M€ à venir au cours de l'exercice 2026.

1.10 Engagement financier reçu de la Fédération Agirc-Arrco

Le conseil d'administration Agirc-Arrco du 03 décembre 2025 a donné son accord pour le financement des chantiers non récurrents 2026 par le Fonds Mutualisé d'Investissement. Les chantiers retenus concernent

à la fois le domaine allocataire et le domaine entreprise. En conséquence, une reprise de la provision pour chantier d'ampleur a été constatée dans les comptes, les charges probables portées par ces chantiers étant couvertes par l'engagement reçu. Le solde de cette provision est l'estimation faite sur les charges probables non couvertes au 31 décembre 2025.

Pour APICIL AA le montant de l'engagement reçu s'élève à 1 030 K€.

1.11 Dotation d'action sociale

L'ANI du 5 octobre 2023 prévoit en son article 7 que pour chacun des exercices 2023 à 2026, le montant global annuel des prélèvements sur cotisations affectés à l'action sociale est maintenu au niveau de l'exercice précédent, en euros courants.

En conséquence, la dotation d'action sociale s'élève à 6 423 K€ en 2025 (6 084 K€ en 2024), dont 601 K€ au titre de l'action sociale mutualisée.

1.12 Écrêtement des réserves d'action sociale

Aux termes de l'article 8 de l'ANI du 5 octobre 2023, le conseil d'administration Agirc-Arrco veille à ce que les réserves disponibles des fonds d'action sociale constatées au 31 décembre de l'année précédente, qui excèdent 6 mois de dépenses de ladite année, soient affectées aux réserves techniques du régime.

Dans les comptes combinés au 31 décembre 2024, les réserves disponibles équivalent à 6,78 mois d'activité en action sociale.

Les modalités de réalisation de cette opération, précisées dans l'instruction Agirc-Arrco 2024-56-DF du 02 juillet 2025, ont été, sur avis de la commission technique et financière, validées par le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco lors de sa réunion du 26 juin 2025, conformément aux dispositions spécifiées à l'article 2 du règlement financier.

L'écêtement de la réserve d'action sociale de chacune des institutions est affecté à sa quote-part de réserve technique de financement. Les mouvements de fonds doivent être effectués par transferts de réserves, et par conséquent, en comptabilité, ne transitent pas par le compte de résultat et sont enregistrés directement en comptes de réserves.

Cette opération interne à l'institution a été effectuée en septembre 2025. Elle a été réalisée par apports de liquidités et / ou de titres de placement avec allers-retours sur parts de fonds (le produit de cession est enregistré dans le domaine de l'action sociale).

Pour **APICIL AA**, le prélèvement sur la réserve d'action sociale affecté à sa quote-part de réserve technique représente un montant de 267 K€.

Sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025, les réserves disponibles sont équivalentes à 5,80 mois d'activité en deçà du paramètre retenu par la Fédération AA pour l'écêtement des réserves.

2. ANALYSE DES COMPTES DE RÉSULTATS

en €

	Retraite	Gestion	Social	Total 2025	Total 2024
Produits Techniques					
Cotisations - T1	1 591 614 413			1 591 614 413	1 561 055 285
Cotisations - T2	850 177 037			850 177 037	849 755 493
Total cotisations des entreprises	2 441 791 450			2 441 791 450	2 410 810 778
Produits de compensation des réductions de cotisations					
Cotisations de tiers	33 792			33 792	85 555
Total compensation et cotisations des tiers	33 792			33 792	85 555
Majorations de retard	4 040 210			4 040 210	5 111 962
Autres produits techniques	2 557 803			2 557 803	3 762 148
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	16 547 594			16 547 594	207 750
Transferts de charges techniques entre fonds					
Produits de gestion courante					
Dotations		29 131 551	6 423 015	35 554 566	35 219 030
Autres produits d'exploitation		670 401	43 506	713 907	423 096
Produits de cession des éléments d'actif					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 316 945	130 153	1 447 098	3 329 093
Transfert de charges d'exploitation		157 988	44 537	202 525	273 285
Total produits d'exploitation hors solidarité	2 464 970 849	31 276 885	6 641 211	2 502 888 945	2 459 222 697

	Retraite	Gestion	Social	Total 2025	Total 2024
Charges Techniques					
Allocations de droits directs - T1	1 351 548 157			1 351 548 157	1 307 432 269
Allocations de droits dérivés - T1	167 345 571			167 345 571	164 050 508
Allocations de droits directs - T2	795 366 845			795 366 845	768 726 047
Allocations de droits dérivés - T2	133 715 260			133 715 260	131 651 729
Total allocations	2 447 975 833			2 447 975 833	2 371 860 553
Prélèvements sur cotisations pour le fonds de gestion administrative	29 131 551			29 131 551	29 135 408
Prélèvements sur cotisations pour le fonds d'action sociale	6 423 015			6 423 015	6 083 622
Autres charges techniques	31 060 623			31 060 623	14 686 326
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 025 855			6 025 855	4 648 349
Interventions sociales			3 822 364	3 822 364	3 601 597
Charges de gestion courante					
Sous-traitance intragroupe		10 631 724	744 154	11 375 878	12 691 741
Services extérieurs		1 491 606	524 026	2 015 632	2 179 712
Impôts, taxes et versements assimilés		1 292 998	168 281	1 461 279	1 413 923
Charges de personnel		13 057 406	1 644 897	14 702 303	14 593 853
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		200 696	286 521	487 217	841 964
Autres charges de gestion courante		26 631	7	26 638	24 735
Total charges d'exploitation hors solidarité	2 520 616 877	26 701 061	7 190 250	2 554 508 188	2 461 761 783
Résultat d'exploitation hors solidarité	-55 646 028	4 575 824	-549 039	-51 619 243	-2 539 086
Produits de compensation	51 593 351			51 593 351	11 592 360
Charges de compensation					
Résultat de la solidarité	51 593 351			51 593 351	11 592 360
Résultat d'exploitation après solidarité	-4 052 677	4 575 824	-549 039	-25 892	9 053 274
Produits financiers	611 654	1 511 591	931 409	3 054 654	14 756 292
Charges financières	1 471	140	71	1 682	4 134 659
Résultat financier	610 183	1 511 451	931 338	3 052 972	10 621 633
Impôts sur les revenus	-28 200			-28 200	-43 600
Résultat de l'exercice	-3 470 694	6 087 275	382 299	2 998 880	19 631 307

2.1 Résultat du fonds Technique

Évolution annuelle du solde des cotisations entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les cotisations des entreprises sont enregistrées dans le compte de résultat nettes de réduction générale de cotisations et des exonérations ciblées de cotisations.

Les cotisations des entreprises recouvrées mensuellement depuis le 1^{er} janvier 2025 atteignent globalement 2 442 M€ en 2025, contre 2 411 M€ pour l'exercice 2024. Leur taux annuel de progression est de 1,29 %.

Les allègements généraux sur la part patronale pour les cotisations et contributions appliqués sur les salaires inférieurs à 1,6 fois le SMIC ainsi que les exonérations de cotisations pour les salariés apprentis et les exonérations patronales dont bénéficient les employeurs d'aides à domicile, s'élèvent à 193,4 M€ et sont en baisse de -1,42 % par rapport à 2024. Ces allègements et exonérations conduisent à une augmentation globale de 1,08 % des cotisations brutes d'APICIL AA.

Cette variation s'explique également par une hausse de la masse salariale de 0,92 % pour les entreprises adhérentes en corrélation avec la hausse du plafond mensuel de la sécurité sociale avec un effet sur l'assiette T1 plus marqué que sur l'assiette T2 qui est soumise à un taux de prélèvement plus élevé que l'assiette T1.

en €

Cotisations des entreprises	Ref	Total cotisations T1	Total cotisations T2	Total 2025	Total 2024
Cotisations					
Cotisations de l'exercice	100	1 586 545 116	855 701 141	2 442 246 257	2 407 943 559
Encaissées au 31 décembre de l'exercice	101	1 401 605 605	777 890 532	2 179 496 137	2 140 671 374
À recevoir au 31 décembre de l'exercice	102	184 939 511	77 810 609	262 750 120	267 272 185
Cotisations sur exercices antérieurs	200	-15 512 813	-12 112 870	-27 625 683	-7 416 859
Cotisations de l'exercice précédent	210	175 934 264	78 113 639	254 047 903	262 809 276
Encaissées au 31 décembre de l'exercice	211	170 752 520	75 821 235	246 573 755	250 503 007
À recevoir au 31 décembre de l'exercice	212	5 181 744	2 292 404	7 474 148	12 306 269
Cotisations des exercices antérieurs	220	6 732 674	10 631 981	17 364 655	28 170 199
Encaissées au 31 décembre de l'exercice	221	12 392 607	-5 667 902	6 724 705	8 710 412
À recevoir au 31 décembre de l'exercice	222	-5 659 933	16 299 883	10 639 950	19 459 787
Reprise des cotisations à recevoir au 31 décembre de l'exercice précédent	290	-198 179 751	-100 858 490	-299 038 241	-298 396 334
Total cotisations	300	1 571 032 303	843 588 271	2 414 620 574	2 400 526 700
Cotisations sans contrepartie de droits					
Cotisations sans contrepartie de droits	410	-43 732	-7 324	-51 056	-506 435
Total cotisations sans contrepartie de droits	500	-43 732	-7 324	-51 056	-506 435
Cotisations d'entreprises - Contrats dérogatoires					
Cotisations d'entreprises - Contrats dérogatoires	510	21 638		21 638	36 809
Total cotisations d'entreprises - contrats dérogatoires	600	21 638		21 638	36 809

en €

Cotisations des entreprises	Ref	Total cotisations T1	Total cotisations T2	Total 2025	Total 2024
Cotisations AGS					
Cotisations AGS encaissées par la fédération	610				
Cotisations AGS encaissées directement par les institutions	620	23 105	4 045	27 150	105 015
Total cotisations ags	700	23 105	4 045	27 150	105 015
Cotisations admises en non-valeur et rentrées sur créances amorties					
Cotisations admises en non-valeur	710	20 143 133	6 592 045	26 735 178	10 150 061
Rentrées sur créances amorties - cotisations	720	437 966		437 966	498 628
Total cotisations admises en non-valeur et rentrées sur créances amorties	800	20 581 099	6 592 045	27 173 144	10 648 689
Total cotisations des entreprises	900	1 591 614 413	850 177 037	2 441 791 450	2 410 810 778

Sur la comparaison entre les exercices courants de chacune des deux périodes en prenant en considération la variation de -13,2 M€ d'euros sur le débouclage des cotisations estimées à recevoir à fin 2024 la hausse des cotisations est de l'ordre de 47,5 M€ d'euros.

Cette variation est due à la hausse de la masse salariale avec une progression de +0,74 % pour celle située en dessous du plafond (T1) tandis que la masse salariale

située entre 1 et 8 fois le plafond de la sécurité sociale (T2) augmente de +0,52 %. Ces évolutions différenciées s'expliquent notamment par la revalorisation du plafond de la sécurité sociale intervenue au 1^{er} janvier 2025.

Le détail de la variation des cotisations par tranche est reproduit ci-dessous.

en €

Cotisations de l'exercice - avec correction N-1	2025	2024	Variation en €	Variation en %
Cotisations de l'exercice	2 442 246 257	2 140 671 374		
Encaissées au 31 décembre de l'exercice	2 179 496 137	2 140 671 374		
À recevoir au 31 décembre de l'exercice	262 750 120			
Cotisations de l'exercice précédent		254 047 903		
Encaissées au 31 décembre de l'exercice		246 573 755		
À recevoir au 31 décembre de l'exercice		7 474 148		
Total cotisations de l'exercice - avec correction n-1	2 442 246 257	2 394 719 277	47 526 980	1,98 %

Le détail de la variation des cotisations par tranche est reproduit ci-dessous.

en €

Cotisations T1 de l'exercice - Avec correction N-1	2025	2024	Variation en €	Variation en %
Cotisations de l'exercice	1 586 545 116	1 373 489 644		
Encaissées au 31 décembre de l'exercice	1 401 605 605	1 373 489 644		
À recevoir au 31 décembre de l'exercice	184 939 511			
Cotisations de l'exercice précédent		175 934 264		
Encaissées au 31 décembre de l'exercice		170 752 520		
À recevoir au 31 décembre de l'exercice		5 181 744		
Total cotisations de l'exercice - avec correction n-1	1 586 545 116	1 549 423 908	37 121 208	2,40 %

en €

Cotisations T2 de l'exercice - Avec correction N-1	2025	2024	Variation en €	Variation en %
Cotisations de l'exercice	855 701 141	767 181 730		
Encaissées au 31 décembre de l'exercice	777 890 532	767 181 730		
À recevoir au 31 décembre de l'exercice	77 810 609			
Cotisations de l'exercice précédent		78 113 639		
Encaissées au 31 décembre de l'exercice		75 821 235		
À recevoir au 31 décembre de l'exercice		2 292 404		
Total cotisations de l'exercice - avec correction n-1	855 701 141	845 295 369	10 405 772	1,23 %

Évolution annuelle du solde des allocations

Le montant des allocations comptabilisées en 2025 s'élève à 2 448 M€, alors qu'il s'élevait à 2 372 M€ à fin 2024, soit une variation de +3,21 %.

La valeur de service du point n'a pas été augmentée en 2025 et son montant reste à **1,4386 €**.

Le nombre de dossiers prestations retraite constaté évolue faiblement 477 251 dossiers au 31 décembre 2025 contre un nombre de dossiers de 475 073 au 31 décembre 2024 soit une variation de +0,46 %.

	Total allocations T1	Total allocations T2	Total 2025	Total 2024
Allocations				
Allocations de l'exercice	1 516 559 564	927 990 416	2 444 549 980	2 369 477 579
Payées au 31 décembre de l'exercice	1 513 708 308	926 352 239	2 440 060 547	2 362 668 971
À payer au 31 décembre de l'exercice	2 851 256	1 638 177	4 489 433	6 808 608
Allocations sur exercices antérieurs	2 334 164	1 091 689	3 425 853	2 382 974
Allocations de l'exercice précédent	4 435 354	2 867 686	7 303 040	7 466 285
Payées au 31 décembre de l'exercice	3 788 407	2 712 911	6 501 318	6 562 934
À payer au 31 décembre de l'exercice	646 947	154 775	801 722	903 351
Allocations des exercices antérieurs	3 386 841	1 016 196	4 403 037	2 250 192
Payées au 31 décembre de l'exercice	2 041 431	1 109 247	3 150 678	1 681 927
À payer au 31 décembre de l'exercice	1 345 410	-93 051	1 252 359	568 265
Reprise des allocations à payer au 31 décembre précédent	-5 488 031	-2 792 193	-8 280 224	-7 333 503
Total allocations	1 518 893 728	929 082 105	2 447 975 833	2 371 860 553

Évolution d'autres éléments du compte de résultat

Autres produits et charges techniques

Le poste « autres produits techniques » comprend le résultat comptable afférent à chacun des différents chantiers d'assainissement des comptes entreprises dont un montant de 2,5 M€ d'apurement de créances minimes et non contentieuses irrécouvrables.

Les « autres charges techniques » se composent de cotisations admises en non-valeur (26,7 M€), des charges liées au traitement d'assainissement des comptes entreprises (1,4 M€), des pertes ou remises accordées sur des majorations de retard (2,2 M€) et des charges sur des allocations indues considérées comme irrécouvrables ou prescrites (0,6 M€).

Dotations & reprises sur provisions pour dépréciation des créances

La diminution du montant des créances saines, douteuses ou litigieuses sur les entreprises adhérentes a pour effet une reprise de 16,5 M€ de la provision pour dépréciation des comptes adhérents, les taux de dépréciation étant équivalents à ceux appliqués sur l'exercice 2024. Les créances sur allocations indues ayant augmenté, une dotation sur la provision de ces mêmes allocations est constatée pour un montant de 0,17 M€. Une dotation pour risque et charge a été comptabilisée pour un montant de 5,8 M€, elle concerne la problématique soulevée sur les dossiers d'allocations suspendues.

En 2025, le résultat d'exploitation d'Apicil AA est déficitaire de -55,6 M€ contre un déficit de -6,7 M€ en 2024. Le taux de progression de l'ensemble des comptes de produits qui le compose est de +1,86 % alors que celui des charges augmente de 3,88 %.

Produits de compensation

Les mouvements de compensation, pour le financement de l'échéance mensuelle du régime Agirc-Arrco sont établis à partir du tableau mensuel des enquêtes de trésorerie transmis à la Fédération.

Les produits (compte n° 702400) ou les charges (compte n° 602400) de compensation au titre de l'exercice doivent figurer dans le compte de résultat des opérations de retraite.

Les modalités de réalisation des opérations de compensation se font mensuellement en deux étapes afin de mobiliser au mieux les fonds de la fédération. :

- 1^{ère} étape, en fin de mois, pour le financement de l'échéance nette du 1^{er} du mois suivant (y compris les paiements intercalaires du mois suivant et les prélèvements chaque début de trimestre pour les dotations de gestion et d'action sociale) ;
- 2^{ème} étape, vers le milieu du mois pour assurer la disponibilité des sommes correspondant aux prélèvements fiscaux (P.A.S.) et sociaux (URSSAF et autres).

Les différents mouvements de compensation enregistrés au cours de l'exercice 2025 se traduisent par un produit de compensation de 45,4 M€ sur lequel vient s'ajouter le montant des cotisations Apec encaissées pour un montant de 6,1 M€. Après compensation, le résultat technique est déficitaire de -4 M€ contre un montant de +5,1 M€ en 2024.

Évolution du résultat financier

Les produits de la gestion des réserves de financement à moyen et long terme, et de fonds de roulement constituent le résultat financier qui complète le résultat d'exploitation pour constituer le résultat global du fonds technique. Le résultat financier est un produit de +610 K€ contre un produit de +844 K€ en 2024. Ce résultat se compose essentiellement de produits dégagés sur les placements financiers pour un montant de 611 K€.

En synthèse, le résultat technique net de l'exercice 2025 présente un déficit de -3,4 M€ (+5,9 M€ en 2024).

L'écart constaté entre les deux exercices trouve principalement son explication dans ces diverses variations :

- Rapport entre cotisations et allocations net de compensation - 5,1 M€
- Évolution des autres produits net de charges - 4,1 M€

en €

	2025	2024	Variation
Cotisations des entreprises	2 441 791 450	2 410 810 778	
Allocations	-2 447 975 833	-2 371 860 553	
Résultat de la solidarité	51 593 351	11 592 360	
Résultat d'exploitation après solidarité	45 408 968	50 542 585	-5 133 617
Autres produits techniques	23 791 053	9 167 415	
Autres charges techniques	-72 670 715	-54 553 705	
	-48 879 662	-45 386 290	-3 493 372
Résultat d'exploitation de l'exercice	-3 470 694	5 156 295	-8 626 989

2.2 Résultat du fonds de gestion administrative

Le résultat d'exploitation s'élève à +4,5 M€ en hausse de +1,6 M€ par rapport à l'exercice 2024.

Cette évolution résulte d'une baisse des ressources (-0,26 %), avec un montant de dotation de gestion équivalente à celle de 2024, et une reprise sur provisions courantes en baisse.

Les charges d'exploitation, d'un total de 26,7 M€ représentent 91,66 % de la dotation de gestion, et 85,37 % des ressources d'exploitation. Elles se composent pour l'essentiel de charges de sous-traitance à hauteur de 10,6 M€ transmis par la Fédération Agirc-Arrco et par l'association de moyens Apicil Transverse, des charges de personnel pour un montant de 13 M€ ; et diverses autres charges de gestion courante, impôts et taxes pour un montant de 2,8 M€

Le résultat financier s'établit à 1,5 M€ en 2025, contre un résultat de 8,2 M€ en 2024 qui comprenait essentiellement l'ensemble des produits financiers dégagés sur la SCI Beauséjour.

Compte tenu du résultat financier, le résultat global de l'exercice 2025 de la gestion administrative s'élève à +6 M€ contre +11,2 M€ pour l'exercice précédent.

2.3 Résultat de l'action sociale

Le résultat de l'action sociale est bénéficiaire de +0,38 M€ contre un bénéfice de +2,4 M€ en 2024.

Au cours de la période, nous avons observé une augmentation de la dotation d'action sociale de +5,58 % pour un montant global de 6,4 M€.

Cette dotation couvre 59,51 % des dépenses d'intervention sociales et 52,43 % des charges de gestion courante ce qui nous donne un résultat d'exploitation de -0,5 M€.

Le résultat financier de +0,9 M€, composé essentiellement de produits sur cession de titre de placement, permet d'avoir un résultat bénéficiaire sur le fonds d'action social.

3. ANALYSE DU BILAN

3.1 Bilan actif

en €

	Retraite	Gestion	Social	Total 2025	Total 2024
Immobilisations incorporelles			17 452 976	17 452 976	18 590 934
Amortissements et dépréciations			-17 452 976	-17 452 976	-18 590 934
Immobilisations corporelles	36 831	466 786	1 642 098	2 145 715	2 145 715
Amortissements et dépréciations	-30 008	-139 108		-169 116	-132 243
Immobilisations financières	123 322	8 813 404	22 614 989	31 551 715	45 303 077
Dépréciations		-3 950 207	-9 147	-3 959 354	-4 143 124
Créances techniques					
Dépréciations					
Total actif immobilisé	130 145	5 190 875	24 247 940	29 568 960	43 173 425
Titres de l'activité de placement	509 473 574	9 251 125	6 634 648	525 359 347	515 895 301
Dépréciations					
Autres créances de l'activité de placement	5 117 500			5 117 500	5 181 667
Dépréciations					
Total activité de placement	514 591 074	9 251 125	6 634 648	530 476 847	521 076 968
Entreprises : Cotisations à recevoir	249 760 446			249 760 446	241 197 664
Entreprises débitrices	35 484 420			35 484 420	61 681 675
Dépréciations	-23 007 376			-23 007 376	-39 554 970
Autres créances techniques	2 137 474			2 137 474	2 098 339
Dépréciations	-798 578			-798 578	-626 802
Autres créances	139 932	92 487	818	233 237	19 237
Dépréciations			-46	-46	-46
Disponibilités	191 890 551	28 422 219	577 530	220 890 300	224 166 450
Dépréciations					
Charges constatées d'avance		38 408	95 000	133 408	51 368
Total actif circulant	455 606 869	28 553 114	673 302	484 833 285	489 032 915
Total comptes de régularisation actif					
Total comptes de liaison entre fonds	517 528	773	332 966	851 267	421 192
Total actif	970 845 616	42 995 887	31 888 856	1 045 730 359	1 053 704 500

3.2 Bilan passif

en €

	Retraite	Gestion	Social	Total 2025	Total 2024
Réserves	517 081 558	27 853 441	26 780 019	571 715 018	557 883 816
Réserve technique de fonds de roulement	406 132 050			406 132 050	400 331 945
Résultat de l'exercice - Excédent		6 087 275	382 299	2 998 880	19 631 307
Résultat de l'exercice - Déficit	3 470 694				
Total réserves	919 742 914	33 940 716	27 162 318	980 845 948	977 847 068
Subventions d'investissement		609 022		609 022	684 384
Provisions réglementées					
Total fonds propres	919 742 914	34 549 738	27 162 318	981 454 970	978 531 452
Provisions pour risques et charges	5 854 079	726 283	26 915	6 607 277	1 895 690
Total provisions	5 854 079	726 283	26 915	6 607 277	1 895 690
Dettes financières	6 071	84 940	2 368 326	2 459 337	2 556 302
Dettes techniques	15 483 374			15 483 374	17 277 104
Autres dettes	29 712 591	6 830 246	2 331 297	38 874 134	53 022 760
Produits constatés d'avance					
Total dettes	45 202 036	6 915 186	4 699 623	56 816 845	72 856 166
Total comptes de régularisation passif					
Total comptes de liaison entre fonds	46 587	804 680		851 267	421 192
Total passif	970 845 616	42 995 887	31 888 856	1 045 730 359	1 053 704 500

La conduite du fonctionnement en répartition du régime Agirc-Arrco nécessite en pratique la détention :

- D'une réserve de fonds de roulement, constituée par l'ensemble des actifs gérés à court terme, mobilisée par la trésorerie des opérations de retraite. Les cotisations étant recouvrées à terme échu, mensuellement (pour les entreprises de plus de 9 salariés) ou trimestriellement, et les allocations payées mensuellement, à terme à échoir, cette réserve représente un peu plus de deux mois d'activité.
- D'une réserve de financement à moyen et long terme (réserve MT/LT) qui répond à des fonctions de régulation et de sécurité, en donnant le moyen de pallier un éventuel écart entre une situation financière prévisionnelle et le résultat constaté, ou les conséquences d'aléas dus à la conjoncture économique et sociale.

Avant affectation du résultat de l'exercice 2025, et hors réserve de fonds de roulement, la réserve gérée à moyen et long terme est de 571,7 M€ contre 557,8 M€ en 2024. La réserve du fonds de roulement passe de 400,3 M€ en 2024 à 406,1 M€ en 2025.

Les placements représentatifs des deux réserves sont distingués au regard des fonctions qu'elles assurent, et par conséquent d'une notion de durée de détention.

3.3 Postes du bilan du fonds technique

Après affectation du résultat de l'exercice, le montant global des réserves techniques est de 919,7 M€ contre 913,2 M€ au 31 décembre précédent.

La réserve de financement à moyen et long terme, compte tenu de la part de résultat s'y rapportant, atteint 517 M€ à fin 2025.

Le total des actifs en représentation de la réserve technique de financement est de 514,6 M€ au 31 décembre 2025 contre un total de 504,3 M€ à fin 2024, il est essentiellement constitué du portefeuille de valeurs mobilières. L'augmentation s'explique par le transfert de titres lors des opérations d'écêtement de réserve du fonds de gestion administrative et du fonds d'action sociale.

En valeur de marché, le montant du portefeuille de valeurs mobilières s'élève à 670,2 M€, la plus-value latente du portefeuille atteint 155,6 M€ au 31 décembre 2025 contre 113,8 M€ à fin 2024.

Les autres éléments de l'actif en représentation de cette réserve sont principalement des immobilisations corporelles ou financières maintenues à leur valeur comptable.

Les autres postes techniques sont les créances relevées à la fois sur les entreprises adhérentes (285,2 M€) et sur les allocataires au titre d'allocation indûment perçu (2,1 M€) ainsi que les disponibilités nécessaires pour le paiement de l'échéance de retraite de janvier 2026 et les dotations de gestion pour le 1^{er} trimestre 2026.

La provision pour risque et charge correspond au risque identifié de versement à venir sur des allocations de retraite suspendues.

Les dettes techniques comprennent les dettes d'allocations à verser (6,6 M€) ainsi que le solde des entreprises adhérentes créditrices (6,1 M€).

Les autres dettes comprennent celles à l'égard des organismes sociaux et fiscaux au titre des retenues effectués sur les prestations retraite.

3.4 Postes du bilan du fonds de gestion

La réserve de gestion administrative passe de 26,3 M€ fin 2024 à 27,8 M€ au 31 décembre 2025.

Cette augmentation de la réserve de gestion comprend l'affectation du résultat de l'exercice 2024 (+11,2 M€) et l'écêtement (-9,7 M€) réalisé au cours de l'exercice.

Les autres principaux postes du passif sont constitués de la provision pour pensions et obligations envers les salariés (0,3 M€), de la provision pour chantier d'ampleur (0,3 M€) des dettes fiscales et sociales rattachées aux salaires pour 5,7 M€, des dettes à l'égard d'associés ou liées à des participations (0,9 M€), des dettes envers les fournisseurs (0,1 M€).

L'actif est essentiellement représenté par les immobilisations qui concourent au fonctionnement d'APICIL AA d'un total de 5,1 M€, le portefeuille de titres de l'activité de placement de 9,2 M€, et des disponibilités pour un montant net de 28,4 M€.

Le montant de la réserve disponible s'élève à 32,9 M€ et se compose des titres en portefeuille et des disponibilités en valeur de marché (+40,9 M€) déduction faite des provisions (-1 M€), des dettes (-6,9 M€).

3.5 Postes du bilan du fonds d'action sociale

La réserve du fonds social, arrêtée au 31 décembre 2025, est de 26,7 M€ contre 24,6 M€ en 2024.

La variation s'explique par l'affectation du résultat de 2024 soit +2,4 M€, et l'écêtement (-0,2 M€) réalisé au cours de l'exercice.

Les principaux postes du passif comprennent les dettes rattachées à des participations (2,3 M€) et des charges à payer sur des attributions accordées et non traitées au 31 décembre 2025 (2 M€).

L'actif du bilan est constitué pour une grande part d'immobilisations sociales, dont les titres de participations dans des entités capitalistiques (21,7 M€), d'un portefeuille de titres de placement de 6,6 M€ et de disponibilités (0,57 M€).

Le montant de la réserve disponible s'élève à 3,1 M€ et se compose des titres en portefeuille et des disponibilités en valeur de marché (+8,6 M€) déduction faite des dettes (-4,7 M€) et de l'engagement hors bilan donné sur des droits de réservation de lits dans des établissements médico-sociaux et autres engagements validés en commission sociale (-0,86 M€).



UC : Unités de compte

DAS : Domaine d'Activités Stratégiques

ANC : Autorité des Normes Comptables

CRC : Comité de la Règlementation Comptable

SGAPS : Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale

PEA : Plan Épargne en Actions

COP : Conference of Parties, ou "Conférence des Parties"

BCE : Banque Centrale Européenne

SCI : Société Civile Immobilière

SAS : Société par Actions Simplifiée

ACPR Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

PERP : Plan d'Épargne Retraite Populaire

PERE : Plan d'Épargne Retraite Entreprise

PGG : Provision globale de gestion

TMG : Taux Minimum Garanti

SA : Société Anonyme

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

PCEA : Produit de Cession d'Élément d'Actifs

VCEAC : Valeur de cession des éléments d'actif cédés

DSN : Déclaration Sociale Nominative

ANI : Accord National Interprofessionnel

GRECCO : Gestion du REcouvrement des Cotisations Collectives

OD : Opérations Diverses

DPOP : Direction Pilotage Objectifs et Performance

AGS : Régime de Garantie des Salaires



**Merci aux collaborateurs du Groupe APICIL
qui ont prêté leur image pour ce rapport annuel.**



51 boulevard Marius Vivier-Merle 69003 Lyon - groupe-apicil.com

APICIL Transverse, Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, enregistrée sous le n° SIREN 417 591 971, ayant son siège social au 51 boulevard Vivier-Merle - 69003 Lyon
GRESHAM Banque, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 997 634 € immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 341 911 576, N°14.120, dont le siège social est situé 20 rue de la Baume – CS 10020 - 75383 Paris Cedex 08 - Établissement de Crédit 14.120 soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09
APICIL Asset Management, Société Anonyme au capital de 8 058 100 € enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 343 104 949, agréée en qualité de Société de Gestion de Portefeuille par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP98038, et dont le siège social est situé au 20, rue de la Baume, 75008 Paris

Communication publicitaire à caractère non contractuel IN26/FCR0016 - 07/2026
Conception-création : J'article ©photographies : APICIL - Lotfi Dakhli

